610
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE - FIRENZE

DOUTES

SUR LA

RELIGION

Suivies de

L'ANALYSE

DU TRAITÉ,

THEOLOGI-POLITIQUE

DE

SPINOSA,

Par le Comte de Boulainvilliers.

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE
REPUBBLICA ITALIANA
FIRENZE

LONDRES,

MDCCLXVII.

B.o 20. 2. 610

CATALOGUE,

OUvrages attribués à Voltaire.
Candide en 2 vol.
Collection des Lettres ſur les Miracles, 8vo. 1 vol.
Dictionnaire Philoſophique, nouvelle édition augmentée d'une 5one. d'Articles Neufs, grand in 8vo. 1767.
Philoſophie de l'Hiſtoire, 1 vol. grand 8vo.
Pucelle (la) in 24. avec les Variantes 2 parties fig.
Homélies prononcées à Londres en 1765. dans une aſſemblée particuliere, 8vo. 1767.

Philoſophe Ignorant, par Voltaire, 8vo. à 15. ſols.
Oeuvres de feu Mr. Boulanger en 6 vol. ſçavoir,
l'Antiquité dévoilée par ſes uſages, 3 vol.
Chriſtianiſme dévoilé, 1 vol.
Recherches ſur l'origine du Deſpotiſme Oriental, 1 vol.
Diſſertation ſur Enoch & Elie, ſur Eſope le Fabuliſte, 1 vol.

Oeuvres de Fréret Secrétaire des Inſcriptions & Belles-Lettres, ſçavoir,
Examen Critique des Apologiſtes de la Religion Chrétienne, 8vo. 1 vol.
Lettre de Thraſibule à Leucippe à la qu'elle on a joint la Moïſiade, 8vo. 1 vol.

Hiſtoire Eccléſiaſtique (Abrégé de l') de Fleury, 8vo, 2 vol.
Mémoires de la Marquiſe de Pompadour, 8vo. 2 vol.
Emile ou de l'Education en 4 vol.
Oeuvres de la Mettrie en 2 vol.
Examen de la Religion, attribué à St. Evremont, 8vo. 1767.

Recueil

CATALOGUE,

Recueil néceſſaire, *contenant*,
Analyſe de la Religion Chrétienne, par du Marſais.
Le Vicaire Savoyard.
Catéchiſme de l'Honnête-homme.
Sermons des Cinquante.
Examen Impartial, par Milord Bolingbroke.
Traduction d'une Lettre du même à Milord Cornsbury.
Dialogue du Douteur & de l'Adorateur.
Les dernieres paroles d'Epictete à ſon fils.
Idées de la Mothe le Vayer.
Les Queſtions de Zapata, traduites par le Sr. Tamponet, Docteur de Sorbonne.

Penſées Philoſophiques, 12.
——— ſur l'Interprétation de la Nature.
Recherches Philoſophiques, ſur la néceſſité de s'aſſurer par ſoi-même de la vérité; ſur la certitude de nos connoiſſances; & ſur la Nature des Etres. 8vo. Londres 1743.
Servetis (Mich.) de Trinitatis Erroribus Lib. VII. ibid. Dialogorum, 3 part. 8vo. 1530.
l'Impoſture (de) Sacerdotale où Recueil de Piéces ſur le Clergé traduit de l'Anglois, 8vo. 1767.
Doutes ſur la Religion; ſuivis de l'Analyſe du traité Théologi-Politique de Spinoza, par le Comte de Boulainvilliers, 8vo. 1767.
L'Eſprit du Clergé, ou le Chriſtianiſme primitif vengé des entrepriſes & des Excès de nos Prêtres modernes, Traduit de l'Anglois, 8vo. 2 vol. 1767.
Théologie Portative où Dictionnaire Abrégé de la Religion Chrétienne, par l'Abbé Bernier, Licencié en Théologie, 8vo. 1 vol. 1767.
Recueil de Piéces curieuſes ſur les Matieres les plus Intéreſſantes, par Albert Radicati, Comte de Paſſeran, 8vo. Londres 1749.

DOUTES
SUR LA
RELIGION.

CHAPITRE I.

Sur la Révélation.

§. I.

S'Il y avoit une Révélation, elle ſeroit néceſſaire au bonheur de tous les hommes; ſi elle étoit néceſſaire au bonheur de tous les hommes, Dieu l'auroit donnée à tous les hommes; Dieu ne peut ſans injuſtice exiger de nous, plus que nous ne ſommes capables de faire; or il y a eu & il y a des hommes dans l'impuiſſance totale de connoître la Révélation: donc il n'y a point de Révélation: d'un autre côté tous les hommes ont de la raiſon plus ou moins; donc l'une eſt néceſſaire & l'autre ne l'eſt point.

§. II.

Il y a un Dieu, donc il faut un culte; fauſſe conſéquence! Le monde n'eſt point éternel, donc il y a eu un Dieu & point de culte. Les bêtes ne rendent aucun culte à Dieu; donc ſi l'homme n'y étoit pas, il y auroit un Dieu, des créatures & point de culte.

§. III.

Mais la créature raiſonnable ne ſauroit ſe dispenſer de rendre un culte à Dieu; cela eſt faux: ce culte ſeroit ou pour l'utilité ou pour la gloire de Dieu, ou pour l'utilité ou pour la gloire de l'homme: le premier eſt abſurde, Dieu n'en a pas beſoin; il ſe ſuffit à lui-même en tout, par-tout & en tout tems. Si le culte n'eſt que pour la créature, la religion ne ſera plus qu'une même choſe avec la ſociété, il n'y aura plus de péché contre Dieu, il n'y en aura que contre les hommes; donc Dieu reſtera dans l'éternité de ſon immuable repos ſans punir ni récompenſer. C'eſt aux hommes ſeuls qu'appartiendra le droit de punir & de

récompenſer, droit qui dénote de la foibleſſe dans celui qui l'a. Une vipere mord un homme, elle ne fait ni bien ni mal relativement à Dieu qui ne la punira, ni ne la récompenſera; elle fait du mal à l'homme, il l'écraſe, cela eſt dans l'ordre. Un homme vole ſon voiſin, il ne fait ni bien ni mal par rapport à Dieu, il fait du mal par rapport à la Société; la Societé le punit; il n'y a rien à dire.

§. IV.

S'il y avoit un culte révélé, l'homme ſeroit fait pour Dieu, ou Dieu pour l'homme: or l'un & l'autre répugne. Dieu n'eſt point fait pour l'homme, car pour lors l'homme ſeroit plus noble que lui. L'homme n'eſt pas non plus fait pour Dieu, car Dieu n'a pas beſoin de l'homme. L'homme a été fait parceque Dieu l'a voulu.

§. V.

S'il y avoit une Révélation elle ſeroit inutile, car elle ne pourroit ſe perpétuer que par l'écriture ou par la tradition. Les hommes ne tiennent point de Dieu l'art

d'écrire ; ſans lequel la Révélation n'auroit pas pu ſe perpétuer ; d'ailleurs cette Révélation n'eût point été faite pour les aveugles. Reſte la tradition, mais elle eſt ſujette à être corrompue, & elle ne peut être d'aucun uſage pour les ſourds de naiſſance.

§. VI.

Beaucoup de gens ignorent qu'il y ait jamais eu une Révélation ; parmi ceux qui ne l'ignorent point, très-peu en ont été témoins. Ceux qui prétendent en avoir été témoins rapportent des choſes très-oppoſées. Jéſus-Chriſt détruit Moyſe, Mahomet détruit Jéſus-Chriſt : d'où viennent ces contrariétés ? C'eſt qu'il n'y a jamais eu de Révélation. Ce n'eſt pas Dieu mais les hommes qui mentent & ſe contrarient.

§. VII.

L'on ne doit point agir dans le doute. Si je ne ſuis pas aſſuré que la Religion de mes Peres eſt vraie, je ne dois point m'expoſer à rendre à Dieu un culte que peut-être il abhorre.

§. VIII.

Dieu, dit-on, a tout fait pour ſa gloire : qu'eſt-ce que cela ſignifie ? La gloire eſt reſpective & n'exiſte que dans l'opinion des autres ; ainſi la gloire ne peut convenir à Dieu ; donc il eſt abſurde de dire que Dieu récompenſe dans le Ciel pour faire éclater ſa bonté, qu'il punit en Enfer pour manifeſter ſa juſtice. Quels ſont les ſpectateurs dont Dieu cherche à mériter l'eſtime par ces deux actes ? Il s'admire, il s'aime, il s'eſtime lui même ; cela lui ſuffit. Que lui font le reſpect & les louanges des hommes, leurs bonnes ou leurs mauvaiſes actions ? tout eſt bon relativement à lui parceque tout ce qui l'intéreſſe eſt lui-même.

CHAPITRE II.

Sur les preuves de la Religion.

§. I.

La foi ſuppoſe l'autorité divine ; donc il ne faut point croire ſans raiſonner. Avant de croire il faut examiner ſi Dieu a

réellement révélé le culte qu'on nous propoſe. Il eſt auſſi dangereux de croire trop légérement que de ne point croire du tout. Cet examen ne peut ſe faire que par la raiſon. L'opinion des autres ne peut juſtifier la nôtre, donc la raiſon doit précéder la foi. D'ailleurs la foi & la raiſon ſont également des dons de Dieu: pourquoi l'un l'emporteroit-il ſur l'autre?

Pluſieurs Ecrivains Chrétiens ſe vantent de démontrer la vérité de la Religion. Si cela étoit il n'y auroit point de mérite à croire. Fra-Paolo refuſa de lire le livre d'un de ſes amis qui lui avoit envoyé un traité de la Religion démontrée, de peur, diſoit-il, de perdre le mérite de la foi.

§. II.

Les vérités de la Religion ne ſont point des vérités innées, éternelles ou métaphyſiques, ſenties & connues partout. Ce ſont des vérités qui dépendent des faits. Si elles ſont néceſſaires à tous les hommes, leurs preuves doivent être claires, faciles & convaincantes, donc il faut rejetter toute preuve équivoque,

générale & d'une discuſſion difficile ; un Dieu juſte ne peut point me damner pour n'avoir point eu l'eſprit de diſcuſſion.

§. III.

Tout ce qui nous eſt transmis par les hommes eſt ſujet à l'erreur ; donc Dieu n'a pu faire dépendre la vérité de la tradition des hommes. Le témoignage de la raiſon doit l'emporter ſur celui de tous les hommes joints enſemble. Ma raiſon vient de Dieu qui ne veut ni ne peut me tromper, au lieu que les hommes peuvent ou veulent me tromper

§ IV

Dieu eſt immuable, pourquoi ſon culte a-t-il perpétuellement changé ? Moyſe a changé le culte d'Adam, Salomon a changé celui de Moyſe, Jéſus-Chriſt a détruit l'un & l'autre. Une maiſon réparée par tant d'architectes ne peut gueres paſſer pour bonne.

§. V.

Dans le Myſtere il y a deux choſes à

diſtinguer, la ſubſtance & le fait. *Quomodo ſit & an ſit?* La ſubſtance eſt inconcevable, je l'avoue, mais le fait doit être évident. Donc il eſt du reſſort de la raiſon préciſément parceque la ſubſtance n'en eſt point.

§. VI.

La raiſon nous fait diſtinguer deux ſortes de vérités dans la Révélation : les unes ſont de pure ſpéculation, ſans être néceſſaires au ſalut ; les autres ſont de pratique & eſſentiellement néceſſaires. Il n'importe que la connoiſſance des premieres vérités ſoit difficile, mais les autres doivent être claires, faciles & convaincantes, ſans cela elles ne ſeroient faites que pour les gens d'eſprit & les ſavans. Les ſimples & les ignorans, dira-t-on, doivent ſe laiſſer conduire par les ſavans.

§. VII.

Deſcartes ne veut croire que ce qu'il voit clairement, excepté en matiere de Religion où il faut fermer les yeux. Si cela eſt, quelle religion embraſſera-t-on ? Toutes ſe vantent d'avoir la vérité de

leur côté. Pour choisir il faut examiner les preuves ; comment voir les preuves si l'on ferme les yeux ?

§. VIII.

L'examen des religions suppose le raisonnement, beaucoup de gens raisonnent mal ; donc Dieu damnera pour un faux raisonnement ceux à qui il n'avoit qu'à donner un esprit plus juste !

CHAPITRE III.

Sur l'Ecriture-Sainte.

§. I.

L'Ecriture est la parole de Dieu, donc elle doit être digne de Dieu. Mais, dit-on, Dieu s'est accommodé à la foiblesse des hommes : misérable faux-fuyant ! Dieu ne peut-il s'énoncer autrement que les hommes ?

Les incrédules, dira-t-on, croyent sans difficulté les faits contenus dans les histoires profanes, pourquoi refuseroient-ils d'ajouter foi à la plus ancienne des histoires ? c'est qu'il est aisé de croire des

faits vraiſemblables, conformes à l'ordre de la nature & indifférens au bonheur, au lieu qu'il eſt impoſſible de croire des abſurdités d'où l'on fait dépendre le bonheur éternel.

§. II.

L'Ecriture eſt la régle de la Foi, donc elle doit être incorruptible. Esdras a changé l'Ancien Teſtament, St. Jérôme a altéré le Nouveau. Tout le monde eſt obligé de convenir qu'un grand nombre de paſſages ont été altérés & corrompus. La Vulgate differe de la traduction des Septante, &c. faut-il ſçavoir l'hébreu pour être ſauvé?

§. III.

Moyſe & Mahomet ont écrit; Jéſus-Chriſt n'a rien écrit. Aucun des livres de ſa Religion n'a été même commencé de ſon vivant. Il étoit pourtant important que celui qui venoit abroger la Loi, eût fixé nos incertitudes, & n'eût pas ſoumis ſes préceptes aux incorrections des Copiſtes. Cela étoit plus néceſſaire aux hommes que de faire des miracles,

qui ne pouvoient être utiles qu'à ceux qui les ont vus.

§. IV.

Quelques livres de l'Ecriture ſont canoniques ou inſpirés, d'autres ſont apocryphes. Ce ſont les hommes qui ont décidé s'ils venoient du ciel ; qui leur a donné ce droit ? C'eſt un ſûr moyen de ſe rendre maître de l'univers que d'avoir le droit de ſe faire des titres au beſoin. Il n'y a ici-bas d'autorité inconteſtablement divine qu'un bon raiſonnement en forme.

§. V.

Pourquoi dans l'Ecriture toujours des myſteres, des allégories, des paraboles ? C'eſt le ſtyle des Orientaux. Le St. Eſprit n'eſt-il que d'Orient ? L'Ecriture n'eſt-elle que pour les Orientaux ?

§. VI.

L'Ecriture n'eſt remplie que de contradictions & d'abſurdités ridicules. Dieu cherche Adam dans le Paradis, il choiſit & rejette Saül, il ordonne à Ezéchiel

de manger de la matiere fécale, & de la fiente de cheval par compoſition, il s'entretient avec le Diable dans le livre de Job &c. C'eſt le ſtyle des Orientaux ? en vérité il eſt bien abſurde pour les Occidentaux ! Un Evangéliſte dit que Jéſus-Chriſt eſt mort à 3. heures, un autre dit que c'eſt à 6. : Erreur de copiſte, dit-on. Un Evangéliſte fait ſa généalogie d'une façon, l'autre d'une autre: eſt-ce encore une faute de copiſte ? Si ce copiſte a erré ſur ce fait, qui l'a empêché d'errer ſur un dogme? Ma foi eſt à la merci d'un Frere Bénédictin du XIe. ſiecle !

§. VII.

Pater major me eſt, dit Jéſus-Chriſt ; on ſeroit cependant bien reçu à dire que le Fils n'eſt point Dieu égal à ſon Pere. *Ego & Pater unum ſumus.*

§. VIII.

L'Ecriture a été diviniſée par des Conciles intéreſſés à le faire. Les Paſteurs de l'Egliſe ont intérêt que l'Ecriture ne ſoit point un livre humain. Tout Juge

intéreſſé eſt récuſable. N'y a-t-il que dans l'affaire du ſalut éternel où l'on ne doive point avoir égard aux régles les plus ſimples du droit & du bon ſens?

§. IX.

Je ſerai damné ſi je n'obſerve point les commandemens : mais puis-je les obſerver? oui, avec la grace : mais l'aurai-je quand je voudrai ? Non, il faut la demander : mais puis-je la demander quand j'en aurai beſoin? Non, il faut que Dieu vous donne la grace pour lui demander ce dont vous avez beſoin, le don de la priere eſt une grace. Si je prie, ou Dieu veut m'accorder ce que je demande, ou il ne le veut pas ; s'il le veut, ma priere ne hâtera point ſa volonté, elle eſt donc en pure perte ; s'il ne le veut pas, elle eſt inutile. Que dit l'Ecriture ? *Sine me nihil poteſtis facere* : mais elle dit auſſi *perditio tua ex te ô Iſraël!* Mais, dira Iſraël, ma damnation n'eſt point *ex me* ; car pourquoi ſuis-je damné, ô mon Dieu ? parceque je ne vous ai pas demandé des graces ; mais ne m'avez-vous pas dit *ſine me* &c. ? Si j'avois oſé vous demander, j'aurois été

Pélagien & par conſéquent je vous aurois déplu & vous m'auriez également damné; après cela vous venez me faire ce tendre reproche, *quid potui tibi facere, vinea mea, & non feci?* Ce que vous avez pu faire & que vous n'avez point fait, le voici, me donner la grace de la priere. Les Théologiens répondront pour Dieu en diſant qu'il a donné des ſecours ſuffiſans. Israël répliquera; ſans examiner ce que vous étiez obligé de faire pour moi, & ſi m'ayant créé pour votre gloire, pour vous aimer, vous ſervir, vous adorer, vous n'étiez pas obligé de me donner des ſecours efficaces, puiſque ſans eux je ne vous ai ni aimé, ni adoré, ni glorifié, but que vous aviez pourtant en me créant; cependant ſans, dis-je, examiner cela, qu'appellez-vous des ſecours ſuffiſans? des ſecours qui n'ont point ſuffi: Mais, mon Dieu, vous me jouez; vous ne me donnez pas la moitié de ce qu'il me faut, ce n'eſt pas moi, c'eſt vous qui me tuez.

Ces ſecours n'ont été inſuffiſans que parceque vous les avez négligés, o Israël! Mais je ne les ai négligés que parceque je ne les ai point employés; je ne les ai point employés, que parceque je n'ai

point eu la grace qui ne dépendoit point de moi : mon Dieu, en me créant, vous avez eu mon ſalut pour but, je n'ai pû être ſauvé ſans une grace efficace, vous êtes donc obligé de me la donner ; ſi je ſuis damné, c'eſt votre faute & non la mienne.

§. X.

Dieu n'a parlé aux hommes que pour leur apprendre ce qu'ils ne pouvoient ſavoir par eux-mêmes & ce qui eſt néceſſaire à leur ſalut. Or l'Ecriture eſt obſcure & inintelligible, donc elle n'eſt point la parole de Dieu, donc elle a beſoin d'être commentée par les hommes, donc ce ſont les hommes qui nous inſtruiſent.

§. XI.

Quelles idées l'Ecriture nous donne-t-elle de Dieu ? il eſt aveugle, colere, moqueur, ignorant, cruel ; il eſt toujours en querelle avec le Diable qui eſt incomparablement plus fort que lui, qui lui débauche une partie de ſa cour, qui a beaucoup plus d'autels que lui, qui damne les trois quarts & demi de la Terre,

qui fait échouer l'œuvre de la rédemption. Pourquoi ne point anéantir le Diable ? pourquoi s'amuſer à des jeux qui font frémir l'humanité ? pourquoi punir ceux qui ont ſervi à ſes amuſemens ? &c.

§. XII.

Mais, dira-t-on, il ne faut point s'arrêter au ſens littéral, ce ſont-là des allégories. Pourquoi donc les Chrétiens appuient-ils leur religion ſur ce ſens littéral ?

CHAPITRE IV.

Sur les Prophéties.

§. I.

UNe Prophétie doit être claire & ſans obſcurité, ſans quoi elle ſera ſemblable aux oracles du Paganisme. Les Juifs ne ſont point d'accord avec les Chrétiens ſur le ſens des Prophéties qu'ils adoptent en commun. Les premiers nient que les Prophéties conviennent à Jéſus-Chriſt. Celui-ci a dit de lui-même qu'elles lui convenoient, il a donc pu être juge dans ſa

ſa propre cauſe ? oui, puisqu'il eſt Dieu ; & qui eſt-ce qui prouve qu'il eſt Dieu ? ce ſont les prophéties. Qu'eſt-ce qu'un cercle vicieux ?

§. II.

Jéſus-Chriſt après ſa réſurrection ouvre l'eſprit à ſes diſciples pour leur donner l'intelligence des Prophéties, il faut donc un miracle pour les entendre. Attendons ce miracle & nous entendrons comme les diſciples.

§. III.

Iſaïe a prédit Cyrus 40. ans avant ſa naiſſance, flatterie des Juifs ! Cyrus en profite par politique pour devenir le conquérant des nations. Pourquoi ne ſe fit-il point Juif ? c'eſt qu'il n'étoit point la dupe de la prophétie.

§. IV.

Tout eſt Prophête chez les Juifs. Tout jusqu'aux Aneſſes prophétiſe. Le mot hébreu ſignifie joueur de harpe. Nous avons des prophêtes dans les rues.

§. V.

Jéſus-Chriſt diſpute toujours avec les docteurs Juifs ſur des bagatelles ; quand on veut le lapider pour avoir dit qu'il eſt le fils de Dieu, il leur répond: n'eſt-il pas écrit *& vos Diis eſtis?* Marie étoit mariée, comment deviner que c'eſt d'elle qu'il a été dit *virgo concipiet.* Elle met au monde un fils, comment deviner que ce fils eſt la parole du Très-Haut ? Cet enfant mangera du beurre & du miel pour diſtinguer le bon du mauvais; cependant ces deux choſes ſont également bonnes.

§. VI.

L'amour du merveilleux, la vanité d'avoir deviné des énigmes, l'envie que les Juifs & les Chrétiens ont de paſſer pour des hommes favoriſés du Ciel, l'intérêt des Prêtres ; voilà la ſource qui a donné cours aux prophéties.

CHAPITRE V.

Sur Jéſus-Chriſt.

Un Dieu s'eſt incarné, ſon but eſt de

racheter les hommes, de les inſtruire & de les ſauver. Aucun de ces trois objets n'a été rempli.

§. I.

Dieu le fils n'a pu ſe charger de nos péchés pour ſatisfaire à ſon Pere, ſans cela il auroit eu une volonté différente de la ſienne; l'un eſt le Juge, l'autre eſt le Criminel; l'un eſt l'Offenſé, l'autre eſt la Victime. Le fils n'eſt donc point de la même nature que le Pere, car la diverſité des volontés prouve une diverſité des eſſences, puiſque l'on prouve aux Monothélites que la diverſité des eſſences eſt une preuve de la diverſité des volontés. Mais, dira-t-on, il l'a voulu comme homme: Il n'étoit point homme avant ſon incarnation; d'ailleurs il falloit un Dieu pour ſatisfaire à Dieu. Il faut donc qu'un Dieu, comme Dieu, ait voulu ſatisfaire.

§. II.

Dieu n'a pu ordonner la mort d'un fils qui n'étoit point coupable; s'il l'a ordonnée, il a voulu le péché des Juifs qui l'ont fait mourir.

§. III.

La médiation ſuppoſe une foibleſſe entre les deux parties ; car elles peuvent s'accorder ſeules, ou non. Si elles le peuvent, le médiateur eſt inutile ; ſi elles ne le peuvent pas, l'accord eſt impoſſible & le médiateur eſt encore inutile. Si elles ne veulent pas s'accommoder, c'eſt pour de bonnes ou de mauvaiſes raiſons : ſi c'eſt pour de mauvaiſes raiſons, c'eſt foibleſſe : ſi c'eſt pour de bonnes raiſons, le médiateur doit les faire ceſſer pour le bien de la paix : or il a tort de faire ceſſer de bonnes raiſons.

§. IV.

Quánd Dieu le fils a ſatisfait à ſon Pere, c'étoit comme à Dieu & non comme à la premiere perſonne. Or il eſt auſſi Dieu que ſon Pere, donc il n'étoit pas médiateur entre Dieu & les hommes, ſans cela il le ſeroit avec lui-même. Il étoit pour ſon tiers dans l'offenſe faite à Dieu, il a donc dû remettre aux hommes le tiers de la ſatisfaction qui lui appartenoit, & il a payé au Pere & au St. Eſprit les deux autres tiers qui leur reve-

noient le partage fait. Le fils ne s'eſt point partagé lui-même, le créancier ne peut ſe payer lui-même qu'en remettant ſa créance au débiteur, d'où j'argumente ainſi :

Dieu agit toujours par la voie la plus ſimple, il étoit plus ſimple de remettre aux hommes leur dette purement & ſimplement que de faire incarner Dieu pour ſe payer. Donc Dieu n'a pû s'incarner. Mais, dira-t-on, il falloit que Dieu fût payé; point du-tout : le Pere & le St. Eſprit pouvoient également remettre leur créance comme le fils remettoit la ſienne.

§. V.

Quelle dette Dieu demandoit-il à l'homme pour ſon péché & pour obliger le fils de s'incarner, & pour faire égorger un Dieu? La mort à laquelle les hommes avoient été condamnés lors de la chute d'Adam, étoit plus que ſuffiſante pour acquitter la dette contractée par le péché commis par le ſeul Adam. Cette ſatisfaction étoit ſuffiſante puisque Dieu lui-même l'avoit impoſée & s'en étoit contenté.

CHAPITRE VI.

Sur l'inſtruction de Jéſus-Chriſt.

UN Dieu vient inſtruire les hommes; ce Dieu mene pendant 30. ans une vie obſcure & ignorée; perſonne ne le connoît pour ce qu'il eſt, pas même ſes Compatriotes de Nazareth; au bout de ce tems il ſe montre & prêche une morale obſcure, qui n'a aucun avantage réel ſur celle des Philoſophes payens, qui avoient avant lui donné aux hommes des préceptes beaucoup plus clairs & tout auſſi ſéveres; ce Dieu prêche comme les Stoïciens la haine de ſoi-même; il recommande l'amour du prochain, le pardon des injures; il annonce ainſi que les Théologiens du Paganisme des récompenſes pour les bons & des châtimens pour les méchans; les Juifs ennuyés de ſa doctrine dont ils ne ſont rien moins que frappés, lui demandent s'il eſt le fils de Dieu, il leur répond: *mond Pere & moi nous ne ſommes qu'un. Ce que je vous dis je ne le dis pas de moi, mais de ce-*

lui qui m'a envoyé : mes œuvres rendent témoignage pour moi. Cela ne s'appelle-t-il point biaiſer ? Les Juifs inſiſtent : comment peux-tu te dire plus vieux qu'Abraham ? nous t'avons vu naître ; tu es de nos jours, à peine as-tu 40. ans. Au lieu de s'expliquer ſur ſa Divinité & ſur ſon éternité, il répond : *Abraham a vu ma gloire, il s'eſt réjoui de ma venue.* Les Juifs fatigués de ces détours veulent le lapider.

Jéſus-Chriſt ne dit pas un mot ni de ſa naiſſance, ni de la Trinité, ni des Sacremens, ni du péché originel, ni de l'immortalité de l'ame, ni des choſes qui ſont la baſe de la Religion des Chrétiens ; il paſſe ſon tems à faire des miracles, qui ſeuls ne ſignifient rien. Après avoir été mis à mort publiquement, il reſſuſcite en ſecret, & ſe tient caché ne ſe montrant qu'à ſes diſciples, tandis qu'en ſe montrant aux Juifs il eût fait ceſſer toute conteſtation ſur ſa miſſion & ſa Divinité.

Enfin après avoir endoctriné les ſiens, de la façon la moins intelligible, Jéſus-Chriſt remonte au ciel ; il diſparoît ſans avoir rempli aucun des objets de ſa miſſion, de ſon incarnation, de ſes ſouffran-

ces: la Religion Chrétienne, qu'il n'avoit fait qu'ébaucher, n'a été perfectionnée qu'après ſon fondateur & par des hommes. Le Concile de Nicée a perfectionné la Divinité de Jéſus-Chriſt; le Concile de Conſtantinople a perfectionné celle du St. Eſprit. L'unité des perſonnes a été décidée dans celui d'Epheſe: enfin les Sacremens ont été perfectionnés aux Conciles de Conſtance & de Trente. C'eſt dans ce dernier Concile qu'a été arrangé définitivement le dogme de la Transſubſtantiation, c'eſt-à-dire il a été décidé que dans la derniere Cene avec ſes Apôtres, Jéſus-Chriſt a pris ſon corps entre ſes deux mains & l'a donné à manger aux aſſiſtans. En un mot la Religion qui étoit ſortie brute & informe des mains de ſon fondateur, a été façonnée, polie, commentée, éclaircie, élaguée, augmentée par des génies ſublimes, & toujours par des Prêtres intéreſſés à la choſe, que l'on a décorés du titre pompeux de *Peres de l'Egliſe.*

CHAPITRE VII.

Sur le Salut des hommes.

§. I.

LE fils de Dieu eſt mort pour le Salut des hommes : tous les hommes s'en ſentiront ſans doute ? non, il n'y aura qu'un très-petit nombre d'Elus. Cependant Dieu a voulu les ſauver tous, qu'eſt-ce qui a pu mettre obſtacle aux volontés de Dieu ? C'eſt le Diable qui eſt plus puiſſant que lui. Non, c'eſt la liberté de l'homme. Dieu veut nous ſauver tous, il s'humilie, il s'incarne, il ſouffre, il meurt, en vérité il étoit aſſez inutile de ſe conſtituer en dépenſe pour ne rien faire.

§. II.

Si l'on conſulte les Théologiens, les uns diſent que Dieu nous a prédeſtinés ou rejettés *ante prævisa merita* ; ainſi notre Salut ne dépend point de nous ; les autres diſent que nous avons été prédeſtinés ou rejettés *poſt prævisa merita* ; mais ces mérites ſont des dons de Dieu qui ne

ſont point à la diſpoſition des hommes. Le vaſe dit-il au potier, pourquoi m'as-tu fait ainſi? belle réponſe! oui, le vaſe, s'il ſait parler, dira au potier, tu es un inſenſé ſi tu ne m'as fait que pour me jetter par la fenêtre.

§. III.

Suivant les principes de la Religion Chrétienne, le Salut des hommes eſt fondé ſur les ſouffrances de Jéſus-Chriſt. Ou ce Salut eſt chimérique, ou Jéſus-Chriſt n'eſt point Dieu. Si Jéſus-Chriſt n'a pas ſouffert, le Salut eſt chimérique, s'il a ſouffert il n'étoit point Dieu, s'il étoit Dieu il ne pouvoit être privé de la viſion intuitive. *Quod ſemel verbum aſſumpſit numquam dimiſit.* Or les ſouffrances ſont incompatibles avec la viſion intuitive; donc ſi Jéſus-Chriſt a ſouffert, il n'étoit point Dieu. Cependant vous dites qu'il a ſouffert ſous Ponce-Pilate, donc il n'étoit point Dieu. Mais ſes ſouffrances n'ont été que métaphoriques, allégoriques & dans le ſtyle des Orientaux: donc la rédemption eſt métaphorique, la Religion eſt métaphorique; le bon ſens & la raiſon ſeuls ſont réels,

§. IV.

Pourquoi Jéſus-Chriſt a-t-il ſouffert? a-t-il plus honoré Dieu en ſouffrant qu'en ſe divertiſſant? Le plaiſir ne vient-il pas de Dieu ainſi que la douleur? L'un & l'autre ne ſont-ils pas des ſuites néceſſaires de certaines loix du mouvement dans les organes, ſuivies dans l'ame d'une ſenſation plutôt que d'une autre? Pourquoi Dieu ſeroit-il plus honoré d'un tel effet, d'une telle loi du mouvement excité dans tel organe, que d'un autre?

CHAPITRE VIII.

Contradictions du Chriſtianiſme.

QU'eſt-ce que Jéſus-Chriſt? c'eſt un Juif d'Orient, dont l'imagination ardente s'embraſa par la lecture du galimathias des Prophêtes ſes prédéceſſeurs. Trop connu à Nazareth ſa patrie, il fut obligé d'aller chercher fortune ailleurs, il n'y a qu'un vrai Prophête qui puiſſe l'être dans ſon pays. Il s'attache douze ignorans, dont il flatte l'ambition par

l'eſpérance des places qu'ils occuperont dans le Royaume de ſon Pere. Ce Prophête ſe fait des adhérens, parce que la nouveauté & l'abſurdité en matiere de Religion trouvent toujours des partiſans.

Nous avons deux généalogies de Jésus-Chriſt, l'une de St. Mathieu, l'autre de St. Luc. Elles different entre elles : d'ailleurs ces généalogies ſont celles de St. Joſeph qui n'étoit rien à Jéſus-Chriſt. Mais, dit-on, St. Joſeph étoit parent de la Vierge. Etoit-ce du côté paternel ou maternel? La généalogie du Couſin n'eſt point celle de la Couſine. Mais ne dit-on pas que la Vierge étoit parente de Ste. Elizabeth femme du Prêtre Zacharie, & qui par conſéquent étoit de la tribu de Lévi puiſque les tribus ne s'allioient pas les unes aux autres? En ce cas la Vierge n'étoit point de la tribu de Juda.

Les Peres expliquent toutes ces abſurdités, en diſant que tout cela s'eſt fait pour exercer la foi, pour humilier les ſuperbes & pour exalter les humbles : il falloit, diſent-ils, que Jéſus-Chriſt fût une *pierre d'achoppement*, c'eſt-à-dire, il falloit que Dieu tendît des pieges aux

hommes qu'il étoit venu ſauver, afin qu'ils fuſſent damnés. Paſcal prétend que les deux généalogies prouvent que les deux Ecrivains n'étoient point de concert; cela eſt vrai, mais le St. Eſprit qui les inſpiroit tous deux devoit s'accorder avec lui-même : d'autant plus que, ſuivant les Théologiens de Louvain, le St. Eſprit a inſpiré juſqu'aux mots & aux virgules de l'Ecriture. Dans ce cas le Saint Eſprit a bien tendu des pieges à notre raiſon, qui au moins doit ſervir à examiner les faits, ſi le myſtere n'eſt pas de ſon reſſort.

CHAPITRE IX.

Sur les Miracles.

§. I.

SI un homme aujourd'hui reſſuſcitoit un mort, ou ſe reſſuſcitoit lui-même dans Londres ou dans Paris, qui eſt-ce qui refuſeroit de croire un pareil Taumaturge? cependant cela n'eſt point arrivé à Jéruſalem. D'où l'on voit que les gens ſenſés de ce tems-là avoient quel-

ques doutes ſur les miracles de Jéſus-Chriſt; les miens ſont les mêmes.

§. II.

En faiſant des miracles Jéſus-Chriſt n'a pu avoir pour but que de prouver ſa miſſion, & de ſe manifeſter aux hommes; cependant après ſa réſurrection il ſe tient caché, & ne ſe montre qu'aux ſiens. A quoi bon faire des miracles pour garder enſuite l'*incognito*?

§. III.

Les Evangéliſtes ne font pas tous mention de l'aſcenſion de Jéſus-Chriſt: il étoit pourtant naturel qu'ils finiſſent tous par-là leur hiſtoire. Comme par ſes ſouffrances & ſa mort Jéſus-Chriſt avoit ébranlé ou détruit la foi de ſes adhérens, & avoit ſcandaliſé le public par ſon ſupplice qui s'étoit paſſé aux yeux de tout le monde, rien n'étoit plus naturel que de reſſuſciter & de monter au ciel devant tout le monde, il réparoit par-là le tort qu'il avoit fait à ſa cauſe, & il prouvoit la vérité de ce qu'il avoit prédit en promettant de reſſuſciter le troiſieme jour.

§. IV.

§. IV.

Les miracles de Jéſus-Chriſt ne ſont atteſtés que par ſes Sectateurs dont la cauſe eſt la même que la ſienne.. Or perſonne ne peut être témoin dans ſa propre cauſe. Mais, dira-t-on, perſonne ne s'eſt élevé contre ces miracles dans le tems qu'ils s'opéroient: cela prouve qu'ils ne s'opéroient pas; d'ailleurs où ſont les procès verbaux qui conſtatent l'autenticité de ces faits & les rapports des Auteurs qui nous les ont tranſmis? D'ailleurs les Chrétiens devenus les maîtres ont ſupprimé autant qu'ils ont pu les pieces de leurs adverſaires; ils ont multiplié leurs propres titres, & le Paganiſme accablé ſous le poids du Sacerdoce & n'ayant plus de partiſans, les réclamations ſe ſont perdues faute de copiſtes. Mais, dira-t-on, les miracles de Jéſus-Chriſt n'ont point eu de contradicteurs depuis 15. ou 16. ſiecles: ſoit; il ne peut y avoir de preſcription dans la cauſe de la raiſon. Si l'antiquité faiſoit en faveur d'une erreur, quels titres les Juifs, les Guebres, les Payens n'auroient-ils point?

§. V.

Soumets ta raiſon orgueilleuſe, adore ce que tu ne comprends pas ; c'eſt le langage de toutes les Religions établies ſur la terre, toutes ſont un cas particulier de l'ignorance. Mahomet veut que l'homme ſoit brute ; St. Paul lui laiſſe ſa raiſon à condition de n'en point faire uſage ; cependant il étoit lui-même ſi peu convaincu des miracles de Jéſus-Chriſt qu'il lui a fallu un miracle particulier pour le convertir ; chacun de nous ne peut-il point en attendre autant ? Ce grand Apôtre tombe de cheval, il eſt frappé d'un aveuglement qui lui ouvre les yeux ſur la vérité du Chriſtianiſme, enfin il change en prodige la honte d'être mauvais (*a*) Ecuyer.

§. VI.

(*a*) Ne pourroit-on pas conjecturer que la converſion de St. Paul n'ait eu pour motif quelque mécontentement des Phariſiens qu'il avoit ſervis juſqu'alors avec un zêle qui pouvoit bien lui avoir laiſſé des remords. Peut-être ſentoit-il que le Phariſéiſme ne battoit plus que d'une aîle & qu'il lui ſeroit plus avantageux de ſe réconcilier avec une Secte dont la ſingularité commençoit à lui attirer beaucoup de partiſans. Il fit donc ſon accommodement à Damas & il occupa la ſeconde place dans le college des Apôtres.

§. VI.

Quel miracle plus convaincant que la propagation du Chriſtianiſme? Comment une religion qui révolte les ſens a-t-elle pu ſe répandre ſi prodigieuſement ſans un miracle? Plus une religion ſera merveilleuſe plus elle aura d'empire & d'attrait. Les Apôtres commencerent par garder des meſures avec le Judaïſme; Jéſus-Chriſt avoit dit *non veni ſolvere ſed adimplere.* On ménagea les eſprits, la loi de Moyſe fut confirmée au Concile de Jéruſalem juſqu'à nouvel ordre; mais depuis elle fut minée ſourdement, & peu-à-peu il falloit enterrer la Synagogue avec honneur. Dieu avoit donc des meſures à garder avec les humeurs.

CHAPITRE X.

Sur l'Egliſe & les Conciles.

QUi m'aſſurera, dit un Indien, que l'Ecriture-Sainte eſt un livre révélé?

L'Egliſe.

C'eſt moi.

L'Indien.

Pourquoi faut-il que je vous croye?

L'Egliſe.

Je ſuis infaillible.

L'Indien.

Prouvez-moi cela.

L'Egliſe.

Jéſus-Chriſt me l'a promis en St. Mathieu.

L'Indien.

Qui m'aſſurera que St. Mathieu dit vrai?

L'Egliſe.

C'eſt moi.

L'Indien.

Ainſi vous prouvez St. Mathieu, & St. Mathieu vous prouve. Je ne me rends point à ce cercle vicieux: à d'autres! n'eſt-ce pas vous qui avez décidé

autrefois qu'il n'y avoit point d'Antipodes?

L'Egliſe.

Oui.

L'Indien.

Etes-vous encore de cet avis?

L'Egliſe.

Non.

L'Indien.

Vous vous trompâtes donc autrefois?

L'Egliſe.

Oui parceque c'étoit un fait, & je ſuis faillible dans les faits.

L'Indien.

Ah! vous pouvez vous tromper dans les faits! Mais l'exiſtence, la miſſion, les miracles, les ſouffrances, la mort, la réſurrection & l'aſcenſion de Jéſus-Chriſt ſont des faits, ainſi que la deſcente du St. Eſprit, la prédication des Apôtres, l'arrivée de St. Pierre à Rome, &c. & tous les fondemens de votre foi.

L'Egliſe.

Oh ! ce ſont des faits dogmatiques ; & dans l'affaire du Janſéniſme on a prouvé d'une façon victorieuſe que je ſuis infaillible dans les faits dogmatiques. J'ai toujours acquis quelque choſe dans les différentes attaques que les hérétiques m'ont faites ; cela a ſervi à développer mes droits. Dans les commencemens je rampois aux pieds des Souverains & des Magiſtrats ; je les flattois ; je conſacrois le pouvoir le plus tyrannique quand j'avois beſoin des tyrans ; dans la ſuite engraiſſée des bienfaits des Souverains je ſuis devenue auſſi puiſſante qu'eux, j'ai même été juſqu'à les dépoſer, les faire aſſaſſiner &c. oh ! depuis les Apôtres je ſuis bien changée !

L'Indien.

Mais ſoiez donc d'accord avec vos principes. Vous dites que le pouvoir des Rois vient de Dieu ; comment pouvez-vous déſobéir à une puiſſance qui vient de Dieu ?

L'Egliſe.

Dieu & moi nous ne ſommes qu'un ; c'eſt mon Epoux ; il approuve tout ce que je dis & ce que je fais. Grégoire VII. que j'ai mis au nombre de mes Saints dépoſa l'Empereur Henry IV, fit révolter ſon fils contre lui & publia des indulgences pour tous ceux qui ſerviroient le fils contre ſon pere ; le tout parcequ'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

L'Indien.

Cela eſt merveilleux ! vos Souverains d'Occident ſont donc bien débonnaires ? ah ! ſi le Mogol . . . . .

L'Egliſe.

Ah ! je ne crains point les Souverains, quelque méchans qu'ils puiſſent être. J'ai de pieuſes reſſources pour mettre à la raiſon ceux qui ne ſont point aſſez ſoumis à mes loix. Henry III. Henry IV. . . . .

L'Indien.

Je vous entends. Voilà une abomi-

ble Epouſe. Je vois, Madame, qu'il eſt dangereux de ſe brouiller avec vous!

L'Indien ne put tenir à cet horrible entretien: ayant appris qu'il y avoit un Concile aſſemblé à Conſtance, il y alla par curioſité & pour s'inſtruire; m'écontent de l'Egliſe diſperſée il voulut la voir aſſemblée dans l'eſpérance d'en être plus ſatisfait. En arrivant à Conſtance il ne trouva que théâtres, bains & filles de joye aux fenêtres. Qu'eſt-ce donc que ceci, *dit-il*, au Sécrétaire du Concile! ah! lui dit celui-ci, nous ne ſommes pas toujours occupés à diſputer, quand nous avons bien chicanné de part & d'autre, ſans nous entendre, nous nous donnons un peu de relâche, ainſi pour la commodité & l'uſage des Peres il y a .... 1370. perſonnes occupées à nous délaſſer.

Savoir.

Pu..... ſuivant le Concile. .... 450.
Étuviſtes, baigneurs, parfumeurs . 600.
Bateleurs, farceurs &c. ..... 320.

Total des Perſonnages conſacrés à récréer les Peres du Concile. ..... 1370.

Vous voiez que le St. Eſprit eſt en bonne compagnie.

Mais, reprit l'Indien, combien êtes-vous de Peres aſſemblés? Nous ſommes tant Evêques qu'Abbés & Docteurs, répondit le Secrétaire, 910.

Mais 450. filles ne vous ſuffiſent pas! oh! que ſi! repartit le Secrétaire, car vous obſerverez que le plus grand nombre eſt Italien, & vous ſavez. . . . .

J'entends. Quelles horreurs! & vous prétendez que le St. Eſprit préſide à votre aſſemblée?

En doutez-vous, dit le Secrétaire? le St. Eſprit ne s'embaraſſe point de nos mœurs; la diſcipline ne l'intéreſſe point; il n'y a que le dogme dont il prend ſoin. Auſſi nous ne ſommes point infaillibles ſur la diſcipline, nous ne le ſommes que ſur le dogme. Telle action damne aujourd'hui un Chrétien qui ne le damnoit point dans les premiers ſiecles de l'Egliſe; c'eſt une ſuite de la variété de notre diſcipline & de l'inſtabilité de nos loix, que nous faiſons & que nous annullons à volonté ſuivant les tems & les (*b*) circonſtances.

(*b*) Les Apôtres ont renouvellé les cérémonies légales abolies par leur maître; au Concile

Ainſi donc, reprit l'Indien, vous rendez inutile la paſſion du fils de Dieu & vous en réhabilitez la valeur comme il vous plaît ? j'entends. . . . .

Mais pourquoi êtes-vous aſſemblés ici?

Pour trois choſes, dit le Secrétaire, 1°. pour faire ceſſer le ſchiſme. 2°. pour condamner Wiclef & Jean Hus. 3°. pour réformer la diſcipline.

1°. Pourquoi vouloir abolir le ſchisme? il ne fait aucun mal. Ste. Catherine de Sienne s'eſt ſauvée dans un parti & le B. Pierre de Luxembourg dans un autre. Vous voiez donc qu'il eſt indifférent de tenir pour l'un ou pour l'autre des Papes.

2°. Vous voulez condamner Wiclef & Jean Hus: mais vous ne ſauriez être juges dans votre propre cauſe, où eſt le tiers qui vous jugera, car ſans cela ſuivant les loix naturelles on aura droit d'appeller de votre ſentence?

Oh ! nous l'empêcherons bien, dit le Secrétaire, car nous les ferons brûler.

de Jéruſalem elles ont été détruites de nouveau. Chaque Concile a détruit ou ajouté quelque choſe au culte & au dogme. Autrefois les Chrétiens n'alloient point à la Meſſe, aujourd'hui l'on eſt damné lorſqu'on y manque &c.

Brûler, dit l'Indien; comment! vous oubliez donc que votre loi eſt une loi de charité? Vous faites un crime à Mahomet d'avoir établi ſa religion par l'Epée, & vous défendez la vôtre par le feu? Vous appellez tyrans les Souverains qui vous perſécutoient autrefois & qui brûloient les Chrétiens qui ne penſoient point comme eux. Vous avez-là un ſûr moyen de faire des proſélytes.

3°. Vous voulez réformer la diſcipline; cela me paroît inutile, car après vous d'autres Conciles vous réformeront vous-mêmes. Vous prenez ſans doute conſeil de ces 1370. perſonnes que vous entretenez à votre ſuite? n'appréhendez-vous pas qu'on ne vous diſe: *medice, cura te ipſum*?

Oh! nous ne craignons point la rétorſion, dit le Secrétaire, parceque nous ſommes les maîtres. C'eſt bien le moins que nous ſoyons diſpenſés des loix que nous avons la peine de faire. Savez-vous pourquoi nous les faiſons?

C'eſt ſans doute, dit l'Indien, pour obliger à bien vivre & pour rendre les mœurs plus ſaintes.

Quelle erreur! répliqua le Secrétaire, voici le ſecret, n'en dites rien à perſon-

ne. Comme l'Egliſe eſt obligée d'être ſainte nous faiſons des loix qui ordonnent la ſainteté, afin de ſauver les apparences; mais ces loix n'obligent que les pauvres, pour de l'argent nous en diſpenſons les riches: de-là deux avantages; 1°. nous ſommes beaucoup plus riches qne les Apôtres, les deux recettes de la Datterie de la Pénitencerie font entrer tous les ans 30. millions dans les coffres du Pape; l'or tombe à proportion dans les Secrétariats des Evéchés. 2°. par là les Grands qui n'ont pas le tems de s'inſtruire ſont toujours dans notre dépendance; en faiſant ſemblant d'avoir beaucoup de foi en nous, ils en impoſent au peuple qui a une foi ſincere; d'ailleurs ces mêmes Grands trouvent en nous de la reconnoiſſance, nous leur ſoumettons le peuple qu'ils écorchent ſans qu'il oſe crier, & nous ne les gênons point dans leurs déréglemens.

L'Indien furieux quitta bruſquement l'honnête Secrétaire du Concile & retourna dans ſa patrie, où il mourut tenant une vache par la queue, parceque le Dieu Brama a attaché des indulgences à ceux qui mourront dans cette attitude.

Le Concile de Bâle n'a été œcuménique que juſqu'à la 25e. ſeſſion, alors par ordre du Pape Eugene IV. le St. Eſprit ſe retira pour ſe rendre à Florence. Le St. Pere le punit par-là d'avoir inſpiré aux Peres les déciſions ſuivantes. 1°. que le Concile général eſt ſupérieur au Pape. 2°. que les réſerves, les expectatives, les annates ſont des abus à réformer. En effet le Saint Eſprit n'avoit-il pas tort de ruiner & d'humilier ſon Vicaire?

Æneas Sylvius devenu Pape déſavoua tout ce qu'il avoit fait au Concile de Bâle dont il étoit Secrétaire. Voilà à quoi le St. Eſprit s'expoſe lorſqu'il n'eſt pas favorable à la Cour de Rome. Jugez comment elle traite les vils mortels qui oſent s'élever contre elle.

Les Conciles ont ſeuls le droit d'interpréter l'Ecriture, ainſi que celui d'établir ſon autenticité, moyen ſûr de n'avoir jamais tort. Cela poſé, le Concile a toute l'autorité & l'Ecriture n'a que celle que le Concile lui donne. Mais la Cour de Rome a ſoin d'empêcher que le Concile n'aille trop loin. Le Saint Eſprit de Rome lié d'intérêt avec Philippe II. étoit le Cenſeur & l'examinateur de celui de Trente.

Un Concile général a ſeul droit de donner des déciſions. Un Concile national ne jouit point de la même autorité: cependant le St. Eſprit a promis de ſe trouver par-tout où trois perſonnes s'aſſembleroient en ſon nom.

CHAPITRE XI.

Sur les Martyrs & les Peres.

LEs Martyrs ne prouvent rien pour une religion. Chaque Religion a des pieux entêtés qui ſacrifient leur vie pour ce qu'ils regardent comme des vérités eſſentielles au ſalut.

Les Martyrs déſhonorent Dieu qui ne peut point permettre que les hommes faſſent mourir ceux qui croyent en lui.

Les ſentimens des Peres ne prouvent pas plus que ceux des Rabins, des Bramines, des Mollaches &c.

L'antiquité d'un dogme ne prouve rien contre le bon ſens & la raiſon qui ſont antérieurs à toutes les Religions, & contre leſquels l'erreur ne peut jamais preſcrire.

CHAPITRE XII.

Du Péché originel.

UN Dieu juſte doit-il punir les enfans des fautes de leur Pere ? Sans la loi point de péché ; comment les enfans d'Adam à qui Dieu n'avoit rien preſcrit peuvent-ils être coupables ? c'eſt-là le Myſtere !

Dieu a créé l'homme à ſon image, *l'homme le lui a bien rendu*, diſoit un Philoſophe ; la douleur eſt la ſeule voie que les hommes connoiſſent pour punir ceux qui les offenſent, donc, ont-ils dit, la douleur eſt une punition. Ainſi parceque tous ſouffrent ils ont conclu que tous étoient coupables, de là il leur a fallu un coupable général qui, aiant été le repréſentant de tous, a péché pour tous & a généraliſé la punition ; ce coupable ne pouvoit être que le Pere commun. Telle eſt la ſource du péché originel ſuivant St. Auguſtin ; mais, lui dira-t-on, les douleurs des Martyrs, des élus, & des enfans qui viennent d'être baptiſés ſont-elles une punition ? dans ce cas le Baptême ne juſtifie pas. Si l'on

répond négativement, la douleur n'eſt donc point une punition.

La douleur ne peut être, dit-on, qu'une punition du péché. Le péché originel eſt égal dans tous les enfans, la concupiſcence eſt égale dans tous les adultes, pourquoi ne ſouffrent-ils point également ? d'ailleurs ſi la douleur eſt une punition, le plaiſir devroit être une récompenſe. Qu'eſt-ce donc que la douleur & le plaiſir chez les Chrétiens ? l'une nous fait éviter ce qui nous nuit, l'autre nous fait chercher ce qui nous ſert. Eſt-ce donc deux bienfaits ſpéciaux du Créateur qui ne voulant pas attacher les moiens de conſerver notre exiſtence à la longueur du raiſonnement, les a fait dépendre de la vivacité du ſentiment ?

Dans le ſyſtême du péché originel le monde a eu beſoin de réforme. Pourquoi Dieu ne faiſoit-il point les choſes telles qu'elles devoient être tout d'un coup ? Dieu ne fait rien de mal, pourquoi l'homme eût-il été mal fait ? Mais, dira-t-on, la mort eſt un mal ; cela eſt faux. La mort eſt un ordre néceſſaire & indiſpenſable dans la nature. L'homme eſt matiere en partie, la matiere eſt eſſentiellement mobile & diviſible, donc

l'homme eſt eſſentiellement mortel, donc il n'eſt pas beſoin d'imaginer un péché originel pour faire entrer la mort dans le monde. Par la loi de la nature tous les corps tendent ſans ceſſe à s'altérer, à ſe décompoſer & à ſe détruire.

Mais d'où vient cette pente prétendue que tous les hommes ont au mal? C'eſt une ſuite du péché originel.

1°. Elle ne peut venir de Dieu à moins qu'il ne nous l'eût donnée que pour nous en punir: c'eſt lui faire dire, en conſéquence de ton péché tu aimeras le péché, & tu trouveras toujours du plaiſir à l'aimer.

2°. Cette pente ne vient pas de nous-mêmes; ſommes-nous maîtres de nous donner ou de nous ôter des penchans, nous pouvons tout au plus les affoiblir en leur oppoſant leurs contraires. Si ces penchans dépendoient de nous, nous les changerions à notre gré & ils ne ſe trouveroient point dans tous les hommes.

3°. Cette pente ne vient point des créatures placées hors de nous. Elles ne peuvent nous donner ni facultés ni inclinations, elles ſervent tout au plus à l'exercice des facultés qui ſont en nous: d'où je conclus que tous nos penchans

ſont bons, mais nous en faiſons un mauvais uſage relativement à nous-mêmes & aux autres créatures, circonſtances qui ne changent point le fond de nos penchans quoiqu'elles en rendent l'uſage mauvais. En un mot il répugne à la bonté de Dieu d'avoir mis l'homme dans une ſituation où il peut l'offenſer & ſe perdre, ou d'avoir permis qu'il ſe trouve dans cette ſituation.

Qu'eſt-ce que la nature déchue? La nature eſt-elle dans un autre état qu'elle n'a jamais été? Les eſſences, les régles déterminées au moment de la création ont-elles pu changer? Si l'homme aime à ſentir, à être agréablement remué, c'eſt parceque telle eſt ſa nature, & non parcequ'il a péché. Adam n'eût point mangé de la pomme s'il n'avoit été tel de ſa nature que cette manducation pût lui faire plaiſir. La réſolution qu'Adam & ſa femme prirent de manger de la pomme ne pouvoit partir que d'une inclination qu'ils avoient au mal, puiſqu'ils ſavoient qu'il y avoit du mal à en manger. Quel homme fait quelque choſe ſans inclination? Le penchant au mal a donc précédé le péché originel & n'en eſt point une ſuite.

Dire

Dire que le péché d'Adam étoit néceſſaire, dire que c'eſt une faute heureuſe *felix culpa*, c'eſt faire dépendre Dieu d'autre choſe que de lui-même.

Mais, la liberté! donner la liberté à l'homme d'offenſer Dieu, c'eſt lui donner des armes pour ſe tuer. Si le péché offenſe réellement Dieu, & ſi l'homme peut commettre le péché, qu'eſt-ce qu'un Dieu qui eſt aſſez peu jaloux de lui-même pour permettre qu'on l'offenſe?

CHAPITRE XIII.

De la Trinité.

§. I.

DIeu eſt infiniment ſimple, dont il n'eſt point triple en perſonnes; car on pourroit conſidérer un être plus ſimple que lui, un être qui ainſi qu'en ſubſtance ſeroit un en perſonne.

§. II.

Les trois perſonnes de la Trinité ne ſont autre choſe que trois différens égards, ſous leſquels on a enviſagé la

puiſſance, la ſageſſe & la bonté de Dieu. Les premiers Peres de l'Egliſe avoient puiſé cette diviſion dans Platon ; ils étoient Sociniens.

§. III.

Plus la Trinité eſt au deſſus des forces de notre entendement, plus il faut des preuves claires que ce myſtere a été révélé. Où ſont ces preuves ? Le Concile de Nicée a déterminé la divinité du fils contre les Ariens. Le Concile de Conſtantinople a déterminé celle du St. Eſprit contre Macedonius. Le Concile de Francfort a ajouté la particule *filioque*, contre les Grecs ſchiſmatiques. Toutes les preuves tirées de l'Ecriture ſont très-équivoques & ſont une matiere de diſputes interminables.

Où en ſeroit la Religion Chrétienne ſi on lui ôtoit les mots de proceſſion, génération, relation, conſubſtantiabilité &c. mots inventés pour prouver des choſes totalement improbables ?

CHAPITRE XIV.

De la néceſſité de la Religion Chrétienne.

UNe Religion pour être admiſe doit être néceſſaire au bien de la Société ou à la probité de chaque individu 1o. Loin d'être néceſſaire à la ſociété elle y nuit.

Elle inſpire de la haine pour tous ceux qui ne penſent point comme nous.

Elle inſpire de la haine pour les richeſſes, ce qui tend à détruire le commerce ce bien commun des nations.

Elle fait conſiſter la perfection dans la virginité & par là détruit la population.

Elle ordonne de fuir les plaiſirs & de ſe rendre malheureux.

Elle ordonne de renoncer à ſes parens, amis &c. ce qui feroit de l'univers un vaſte déſert, peuplé par des hiboux.

En un mot la ſociété eſt fondée ſur la nature humaine telle qu'elle eſt; or la Religion Chrétienne détruit notre nature telle qu'elle eſt ſans y ſubſtituer une

meilleure pour le bien général, donc elle détruit la ſociété.

Si tous les hommes étoient de parfaits Chrétiens, ils ſeroient tous malheureux en cette vie pour être heureux dans l'autre; or ſi tous les hommes en particulier étoient malheureux, toute la ſociété ſeroit malheureuſe. Il arrive delà que les Chrétiens ne ſont pas aſſez inſenſés pour obſerver leur Religion à la lettre. De-là le petit nombre des Elus, avoué par les Chrétiens mêmes.

Les Chrétiens ſont-ils plus honnêtes gens que d'autres? non. Epictete, Socrate, Marc-Aurele &c. étoient des payens beaucoup plus honnêtes gens que St. Jérôme, St. Bernard, St. Grégoire VII. ou St. Ignace.

Une Religion qui expie trop facilement les crimes des hommes eſt très-propre à leur en faire commettre. Le Chrétien a plus de reſſources qu'aucun autre pour appaiſer ſes remords & pour devenir innocent. Rien n'étoit plus facile aux premiers Chrétiens que de mener impunément la vie la plus criminelle; ſouvent ils attrapoient Dieu en différant le baptême qu'ils ne recevoient qu'à

l'article de la mort. La confeſſion eſt une reſſource bien commode contre les déſordres que l'on a commis.

Si le baptême eût été néceſſaire au ſalut, Dieu eût dû l'inſtituer auſſitôt après le péché d'Adam, ſon fils en avoit tout auſſi beſoin que moi. Pourquoi ne pas différer le baptême juſqu'à l'article de la mort, l'expédient n'eſt-il pas plus ſûr que la confeſſion qui ne remet les péchés que ſous la condition d'un repentir incertain?

La Religion Chrétienne nous donne une fauſſe idée de Dieu; car la juſtice humaine eſt une émanation de la juſtice divine & doit être de la même nature. Or ſuivant la juſtice humaine nous devons blâmer Dieu de la conduite qu'il a tenue envers ſon fils, envers Adam, envers ſa poſtérité, envers les peuples qui n'ont jamais entendu parler de l'Evangile &c.

Les remords des mourans ne prouvent rien ni pour ni contre la Religion, ils ſont l'effet de l'affoibliſſement des organes & de la force des préjugés. Un Turc n'éprouvera aucun remord pour avoir foulé aux pieds la Bible, ni un

Chrétien pour avoir profané l'Alcoran. Mettez les deux objets en raiſon inverſe des perſonnes & vous verrez deux hommes au déſeſpoir & également fous.

ANALISE

du Traité

THÉOLOGI-POLITIQUE

DE SPINOSA.

ON prétend que Benoît Spinoſa a été le premier Athée de ſyſtême, ou le premier qui ait réduit l'athéiſme en principes.

Son pirrhoniſme eſt du moins bien méthodique & par-là très-dangereux. Il goûtoit fort la méthode de Deſcartes, & il vouloit l'introduire dans la Théologie. Cette méthode, vous la ſavez, elle conſiſte à ſe dépouiller de tout préjugé, à ne ſe rendre qu'à l'evidence & à la démonſtration. Jugez où cela le mene. Le P. Lami, Bénédictin, a épuiſé toute ſa métaphyſique pour réfuter ſes paralogiſmes ſur les Prophéties & ſur les miracles. Mais je ne ſais comment il ſe tire des queſtions de fait par rapport aux monumens de la Religion. Bayle par cet eſprit de critique qui ſignala ſa plume contre tous les écrits de ſon tems de quel-

que réputation, Bayle a eſſayé ſa logique contre Spinoſa, & Bayle eſt lui-meme un Spinoliſte.

Pour moi dans la lecture que j'ai faite du *Tractatus Theologico-Politicus*, je me ſuis principalement attaché aux points de critique qui concernent l'Ecriture Sainte, & c'eſt ſurquoi je m'étendrai le plus dans cette eſpece d'analyſe.

Spinoſa dans ſa préface examine la nature de la foi, & la définit une pure crédulité, un préjugé perpétuel dont l'effet eſt d'éteindre les lumieres naturelles de l'entendement. Ainſi bien loin de faire une vertu de la foi, rien, ſelon lui, n'eſt plus injurieux au créateur de la raiſon, que de rejetter & d'étouffer cette raiſon comme un préſent de la nature corrompue. Il ſoutient que par le droit naturel aucun homme n'eſt tenu de vivre au gré d'un autre homme; & par conſéquent que la maniere de penſer doit être auſſi libre que celle de ſentir. Il remarque que tous les troubles qui ſurviennent dans un Etat par rapport à la Religion, proviennent uniquement de ce qu'on érige en loi de l'Etat des choſes de pure ſpéculation, de ce qu'on fait des crimes aux hommes de leurs opinions, & de ce

qu'on immole les défenſeurs de ces opinions, non au ſalut public & à la ſociété, mais à la paſſion & à la cruauté de leurs adverſaires. Il ajoute que ſi l'on ne puniſſoit que les actions, & que les diſcours fuſſent impunis, jamais on ne verroit arriver de pareils troubles, & que les diſputes de Religion n'aboutiroient point, comme elles font ſouvent, à des révoltes & à des guerres. Enfin il ſoutient qu'il eſt permis d'examiner l'Ecriture-Sainte comme un autre livre, & que c'eſt un abus de poſer, comme un fondement néceſſaire pour en avoir l'intelligence, & pour en pénétrer le vrai ſens, qu'elle eſt par tout véritable & toute divine, ce qu'on ne pourroit, dit-il, affirmer qu'après un profond examen & une parfaite intelligence.

Voilà les principaux paradoxes contenus dans ſa préface. Je laiſſe à votre religion & à vos lumieres à vous défendre contre ces argumens: car je ne ſuis ici que l'hiſtorien de Spinoſa. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'il ſoumet bonnement ſon livre à l'examen & au jugement des Puiſſances ſouveraines de ſon Pays: mais auſſi il écrivoit à la Haye „ *Nam ſi quid horum quæ dico judicabunt*

„ *patriis legibus repugnare, vel communi*
„ *ſaluti obeſſe, me errare potuiſſe fateor;*
„ *ne autem errarem ſedulo curavi, & ap-*
„ *primè, ut quidquid ſcriberem, legibus*
„ *patriæ, pietati, boniſque moribus om-*
„ *ninò reſponderet* ". Il répete la même choſe à la fin de ſon livre.

Spinoſa qui avoit été Juif, avoit étudié à fond le texte de l'Ecriture-Sainte ; & ſon ouvrage contient beaucoup d'érudition Rabbinique. Ce nouvel Athée pour fonder ſon Pirrhoniſme, n'oſa pas de haute lutte s'inſcrire en faux contre l'Ecriture-Sainte. Il y a bien plus d'art chez lui. Il commence par examiner phyſiquement la nature du droit Prophétique, & bientôt il en fait diſparoître le merveilleux. Il vient enſuite aux miracles; & par l'analyſe qu'il en fait, on voit qu'il les confond purement & ſimplement avec les effets naturels. Juſque-là c'eſt un philoſophe qui s'eſſaye; mais enfin il attaque la vérité de l'hiſtoire ſainte, & ſoumettant à ſon audacieuſe critique l'ouvrage même du St. Eſprit, il releve dans les hiſtoriens ſacrés une infinité de contradictions & d'anachroniſmes prétendus. Moyſe, ſelon lui, n'eſt plus l'auteur du Pentateuque ou des cinq li-

vres qu'on lui attribue; Joſué, Samuel n'ont jamais écrit leurs hiſtoires; nos prophéties ne ſont que des fragmens tronqués, informes & mal digérés qui ne méritent pas grande foi. Après cela, confondant le gouvernement ſpirituel & temporel, il nous fait conſidérer toute l'œconomie des loix Moſaïques comme de pures ſpéculations à notre égard. Leur Religion comme leur politique n'étoit, dit-il, propre qu'à eux, n'étoit faite que pour eux, & n'a rien de commun avec les autres hommes. On voit où il en veut venir, & il l'inſinue fort clairement: c'eſt que ſuivant ſes principes la Religion n'eſt que Police, & par conſéquent que toute Religion eſt indifférente; que toute Religion eſt bonne en ſoi, comme tout gouvernement eſt bon ſuivant les divers genres & les différens caracteres des peuples qui veulent bien s'y ſoumettre: voilà tout le plan & la gradation de ce fameux Pirrhoniſme qui a tant de Sectateurs aujourd'hui. Je vais vous faire parcourir légérement toutes ces matieres en vous marquant ſeulement les gros traits de l'ouvrage & ce qui m'a le plus frappé dans un examen aſſez ſuperficiel, & qu'aſſurément je n'ai point fait *ex profeſſo*.

Le mot de Prophétie ſignifie *révélation*: or ſelon Spinoſa, les connoiſſances naturelles ſont des révélations: car, dit-il, toutes les connoiſſances que nous aquérons par les lumieres naturelles viennent de Dieu, & ſont une ſuite néceſſaire des cauſes qu'il a créées. Voici comme il argumente.

Puiſqu'il eſt certain que notre ame n'a la faculté d'acquérir certaines notions qui nous ſervent à expliquer la nature des choſes, & qui nous en montrent l'uſage, que parcequ'elle a en elle-même une vive impreſſion de la nature de Dieu & qu'elle participe de cette nature; nous pouvons regarder avec raiſon la nature même de l'ame comme la premiere cauſe de la révélation divine: car tout ce que nous comprenons clairement & diſtinctement nous eſt dicté par cette idée de Dieu, non pas à la vérité de vive voix, mais d'une maniere bien plus excellente & qui convient parfaitement à la nature de notre ame, comme l'a ſurement éprouvé quiconque a ſçu goûter une fois la certitude de l'entendement. *Qui certitudinem intellectus guſtavit.*

Développez ce grand principe & appliquez-le à ce qui ſuit, vous verrez que

nous ſommes tous nés Prophêtes comme nous naiſſons tous Phyſiciens. Tout ce que Dieu a révélé aux Prophêtes leur a été révélé ou de vive voix, ou par ſignes, ou de ces deux manieres à la fois.

Or les ſignes & la parole ou étoient réels & indépendans de l'imagination du Prophête qui voyoit & qui entendoit, ou n'étoient qu'imaginaires; c'eſt-à-dire que l'imagination du Prophête, lors méme qu'il étoit bien éveillé, ſe trouvoit diſpoſée de façon qu'il croyoit clairement entendre des paroles & voir des ſignes.

Par exemple, la voix qu'entendit *Samuel* étoit une voix imaginaire. *Et rurſus apparuit Deus Samueli in Shilo quia manifeſtatus fuit Deus Samueli in Shilo verbo Dei.* La preuve que cette voix de Dieu ne parloit qu'à l'imagination de l'enfant prophétique, c'eſt qu'elle lui ſembloit être celle d'Elie qui lui étoit familiere.

Telle étoit encore la voix qui ſe fit entendre à Abimelech *& dixit ipſi Deus in ſomnis*, &c.

Ce ſont-là les Prophêtes ſongeurs dont Spinoſa ſemble ici faire une eſpece à part; mais en ſonge ou bien éveillés, ils

n'en étoient pas moins inſpirés de Dieu. N'eſt-il pas le maître de prendre ſon tems comme il lui plaît ?

Une autre preuve, ſelon lui, que les Prophêtes n'ont eu de révélation que par le moyen de l'imagination, c'eſt qu'on leur parle preſque toujours & qu'ils s'expriment eux-mêmes par énigmes & par paraboles, & qu'ils rendent les idées les plus ſpirituelles par des images corporelles, ce qui cadre à merveille avec la nature de l'imagination.

Il conclud de là que les Prophêtes n'étoient pas doués d'une ame plus excellente que les autres hommes, mais ſeulement d'une imagination plus vive. Salomon en effet, le ſage Salomon, n'eut pas le don de prophétie ; & nous voyons des ignorans, des hommes groſſiers, & juſques à des femmes comme Agar, la Servante d'Abraham, prophétiſer tant & plus. Il en rend une raiſon bien métaphyſique : c'eſt que ceux qui ont plus d'imagination ſont moins propres aux choſes purement intelligibles, & ceux au contraire qui ont plus d'entendement & qui cultivent davantage la faculté intelligente, ont l'imagination plus temperée.

Les Prophêtes eux-mêmes étoient ſi

perſuadés que leur imagination avoit beaucoup de part aux viſions qui leur arrivoient, qu'ils s'en défioient ſouvent & demandoient à Dieu des ſignes ſenſibles pour s'aſſurer de la vérité des révélations: *Da mihi Signum ut ſciam quod tu mecum loqueris*, diſoit Gédéon. Abraham dans la Géneſe demande à Dieu la même choſe.

Si nous conſidérons le caractere des Prophêtes (c'eſt toujours Spinoſa qui raiſonne) nous le trouverons ordinairement conforme au génie & à la condition des Prophêtes. Ce caractere eſt différent dans chacun d'eux, & ſans doute varioit, ſuivant la diſpoſition du tempérament, de l'humeur & de l'imagination de chaque Prophête.

Nous avons des Prophêtes gais, qui étoient d'une humeur agréable & naturellement portés à la joie. Ceux-ci n'annoncent que des hiſtoires & des fêtes. Il y en a de triſtes & d'atrabilaires, ceux-là ne prédiſent que des maux, des guerres & des vengeances. On en remarque de lettrés qui ſont éloquens & ſublimes; d'autres ſont obſcurs, confus & rampans: l'un élevé dans les champs ne parle que de bœufs, de troupeaux & tire les ima-

ges qu'il préſente des idées baſſes de ſa condition; l'autre né ſoldat & nourri dans les armes, orne ſon diſcours d'expreſſions militaires & ne parle que de combats.

Le bilieux Ezéchiel eſt toujours en colere & ne prophétiſe que du mal; la dureté paſſe juſque dans ſon ſtyle. Michée du meme caractere n'annonce que des horreurs au pauvre Achab. Amos, Payſan groſſier, peint ſa ruſticité par-tout. Le mélancolique Jérémie pleure ſans ceſſe & ne prédit que des ſujets de larmes. Iſaïe & Daniel formés dans la politeſſe des Cours, ſont élevés, tendres & touchans.

Mais voici ſelon Spinoſa un effet bien marqué du concours de l'imagination dans les inſpirations prophétiques. Eliſée preſſé par Joram de lui faire quelques prédictions, demande qu'on lui amene un joueur d'inſtrumens pour le mettre en humeur & pour égayer ſon imagination. *Adducite mihi pſaltem* & d'abord il prophétiſe quantité de bonnes choſes.

Vous allez voir comment Spinoſa confond ici les cauſes ſecondes avec la premiere, Dieu avec la Nature. Il a déjà fait plus haut cet argument. La puiſſance

ſance de la nature n'eſt autre choſe que la puiſſance de Dieu : Or il eſt certain que nous ne ſaurions comprendre toute l'étenduë de la puiſſance divine, tant que nous ignorons les choſes naturelles ; c'eſt ce qui fait que nous recourons mal à propos à cette puiſſance de Dieu toutes les fois que nous ignorons quelque cauſe naturelle, qui n'eſt en effet autre choſe que cette même puiſſance de Dieu. Voilà le pur naturaliſme.

Le Peuple, dit Spinoſa, s'imagine que la puiſſance & la providence de Dieu n'éclatent jamais davantage que quand il voit arriver dans la nature quelque choſe d'extraordinaire ou de contraire à l'opinion qu'il a de la nature. Il croit que rien ne prouve plus ſenſiblement l'exiſtence de Dieu que le dérangement qu'il ſe figure alors être arrivé dans l'ordre de la nature: de là tous ceux qui veulent expliquer les phénomenes & les miracles par les cauſes naturelles ſont regardés comme des impies qui veulent détruire l'exiſtence de Dieu; car le peuple ſe perſuade que Dieu eſt dans l'inaction tant que la nature fait ſon cours ordinaire, & que la nature au contraire n'opere plus, tant qu'il plaît à Dieu d'opérer par lui-

même. C'eſt pourquoi il ſuppoſe deux puiſſances tout-à-fait diſtinctes, celle de Dieu & celle de la nature. Il confeſſe pourtant que cette derniere eſt déterminée par celle de Dieu qui l'a créée, aux effets naturels qu'elle produit ; mais il ne ſait ce qu'il entend par l'une & par l'autre de ces deux puiſſances, ce que c'eſt que Dieu & la nature. Il ſe figure ſeulement la puiſſance de Dieu comme un Empire abſolu, & la puiſſance de la nature comme un ſimple mobile ou comme un reſſort fort borné pour ſes opérations.

Telle eſt l'erreur populaire qui accrédite les miracles. Spinoſa veut nous en guérir & pour cet effet il ſoutient qu'il n'arrive rien dans la nature qui ne ſoit une ſuite néceſſaire des loix de la nature ; que ces loix s'étendent à tout ce qui peut être connu, même par l'intelligence divine, qu'enfin la nature garde toujours un ordre fixe & immuable. Il ajoute que le nom de miracle ne peut s'entendre que reſpectivement à l'opinion des hommes, & ne ſignifie en effet autre choſe qu'un accident peu commun dont on ne peut expliquer les cauſes naturelles par la comparaiſon d'un accident plus or-

dinaire. Il eſt certain, pourſuit-il, qu'autrefois les hommes ont regardé comme des miracles tout ce qu'ils ne pouvoient expliquer; & le peuple encore aujourd'hui n'explique les effets naturels qu'en recherchant dans ſa mémoire quelque autre effet ſemblable qu'il voit ſans s'étonner. Car tel eſt le génie du Peuple, il croit ſuffiſamment comprendre une choſe lorſqu'il la voit ſans étonnement. *Tum enim vulgus rem aliquam ſe ſatis intelligere exiſtimat, cum ipſam non admiratur* Chap. 6. pag. 70.

Il conclud de là que plus on connoîtra les cauſes naturelles, plus on avancera dans la connoiſſance de Dieu. Ce n'eſt pas-là ce que diſent nos pieux imbécilles à l'uſage de Rome qui connoiſſent l'ignorance dont ils font profeſſion. *Tanto piu malo Theologo, quanto piu grande Philoſopho.*

Spinoſa vient enſuite au naturaliſme des miracles, & d'abord il remarque que les faux Prophêtes en ont fait d'auſſi bien atteſtés que ceus des vrais Prophêtes.

Les circonſtances des miracles prouvent ſelon lui, qu'ils exigent des cauſes naturelles, elles concourent du moins ordinairement avec les miracles.

même. C'eſt pourquoi il ſuppoſe deux puiſſances tout-à-fait diſtinctes, celle de Dieu & celle de la nature. Il confeſſe pourtant que cette derniere eſt déterminée par celle de Dieu qui l'a créée, aux effets naturels qu'elle produit ; mais il ne ſait ce qu'il entend par l'une & par l'autre de ces deux puiſſances, ce que c'eſt que Dieu & la nature. Il ſe figure ſeulement la puiſſance de Dieu comme un Empire abſolu, & la puiſſance de la nature comme un ſimple mobile ou comme un reſſort fort borné pour ſes opérations.

Telle eſt l'erreur populaire qui accrédite les miracles. Spinoſa veut nous en guérir & pour cet effet il ſoutient qu'il n'arrive rien dans la nature qui ne ſoit une ſuite néceſſaire des loix de la nature ; que ces loix s'étendent à tout ce qui peut être connu, même par l'intelligence divine, qu'enfin la nature garde toujours un ordre fixe & immuable. Il ajoute que le nom de miracle ne peut s'entendre que reſpectivement à l'opinion des hommes, & ne ſignifie en effet autre choſe qu'un accident peu commun dont on ne peut expliquer les cauſes naturelles par la comparaiſon d'un accident plus or-

dinaire. Il eſt certain, pourſuit-il, qu'autrefois les hommes ont regardé comme des miracles tout ce qu'ils ne pouvoient expliquer; & le peuple encore aujourd'hui n'explique les effets naturels qu'en recherchant dans ſa mémoire quelque autre effet ſemblable qu'il voit ſans s'étonner. Car tel eſt le génie du Peuple, il croit ſuffiſamment comprendre une choſe lorſqu'il la voit ſans étonnement. *Tum enim vulgus rem aliquam ſe ſatis intelligere exiſtimat, cum ipſam non admiratur* Chap. 6. pag. 70.

Il conclud de là que plus on connoîtra les cauſes naturelles, plus on avancera dans la connoiſſance de Dieu. Ce n'eſt pas-là ce que diſent nos pieux imbécilles à l'uſage de Rome qui connoiſſent l'ignorance dont ils font profeſſion. *Tanto piu malo Theologo, quanto piu grande Philoſopho.*

Spinoſa vient enſuite au naturaliſme des miracles, & d'abord il remarque que les faux Prophêtes en ont fait d'auſſi bien atteſtés que ceus des vrais Prophêtes.

Les circonſtances des miracles prouvent ſelon lui, qu'ils exigent des cauſes naturelles, elles concourent du moins ordinairement avec les miracles.

Pour que les Egyptiens ſoient frappés de la lepre, il faut que Moyſe répande en l'air des flameches de feu. Les ſauterelles qui déſolerent l'Egypte y furent apportées par un vent d'orient qui ſouffla pendant un jour & une nuit & furent emportées par un vent d'occident.

La mer ſe retira pour laiſſer paſſer les Hébreux, par un vent du nord qui ſouffla violemment toute une nuit. Dieu, dit le cantique de Moyſe, envoya ſon vent.

J'ai lu quelque part, peut-être dans Appien, ou dans Diodore, qu'un Capitaine Syrien remporta une grande victoire contre les Perſes, à-peu-près de la même façon que Moyſe fit ſur Pharaon, par l'obſervation du flux & reflux du Golphe Arabique.

Le Soleil arrêté par Joſué n'étoit, ſelon Spinoſa, qu'un phénomene naturel que l'ignorance du Peuple de Dieu a traduit en miracle. Il croit que la durée extraordinaire de ce grand jour fut l'effet d'une réfraction de la lumiere cauſée par la glace qui ſe trouvoit alors dans la Région de l'air. La rétrogradation du Soleil, autre prodige de même nature, dont on fait honneur à Iſaïe, étoit peut-être

un parélie, ou double Soleil, qui pouvoit fort naturellement faire l'effet qu'on lui attribue ſur le Cadran du palais d'Ezéchias. Un Anti-Convulſionnaire pourroit s'accommoder de ce que Spinoſa dit ici des miracles.

Le ſtile obſcur & figuré de l'Ecriture-Sainte a fait encore ſuppoſer bien du merveilleux où certainement il n'y en a point.

Zacharie s'exprime ainſi ſur l'événement d'un combat, *Dies erit unicus Deo tantum notus ; non erit enim dies neque nox Tempore autem veſpertino lux erit.* Il ſemble, dit Spinoſa, annoncer un grand miracle ; & tout cela néanmoins ne veut dire autre choſe *que le combat tout le jour ſera douteux, que l'événement n'en eſt connu que de Dieu ſeul, & que ſur la fin du jour la victoire ſe déclarera pour Iſraël.* Telle eſt la deſcription métaphorique qu'Iſaïe au Chap. 13. fait de la déſolation de Babylone. *Quoniam Stellæ Cœli, ejuſque ſidera non illuminabunt luce ſuâ* &c. Ces différentes obſervations conduiſent Spinoſa à établir cette régle pour l'interprétation de l'Ecriture-Sainte. C'eſt, dit-il, de ne lui attribuer rien comme matiere de foi, dont nous ne ſoyons bien

éclaircis par l'hiſtoire même de l'Ecriture.

Mais, pourſuit-il, il faudroit déterminer le génie & toutes les propriétés de la langue en laquelle ſont écrits les livres ſaints ; & comme il eſt conſtant que tous les Ecrivains de l'Ancien & du Nouveau Teſtament étoient Hébreux, il faudroit avoir une connoiſſance exacte de la langue Hébraïque & une hiſtoire ſûre des différens livres qui compoſent l'Ecriture-Sainte ; il faudroit ſavoir au juſte la vie & les mœurs de chaque Ecrivain, ſon caractere particulier & le tems dans lequel il a écrit ; enſuite la fortune de chaque livre, comme il a été tranſmis juſques-à nous & par quelles mains &c.

Or, continue notre Critique, nous n'avons qu'une connoiſſance fort imparfaite de l'Hébreu, on a perdu la vraie ſignification d'une infinité de mots qui ſe trouvent dans la Bible. Les anciens Hebreux n'ont laiſſé ni dictionnaire, ni grammaire ; le peuple dépoſitaire de cette langue eſt errant, diſperſé, & ſa langue s'eſt corrompue par le mêlange d'une infinité d'autres. On ne connoît preſque plus les fruits, les oiſeaux & les poiſſons

dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Enfin ſ'on ignore abſolument le genre de la langue Hébraïque & le tour particulier de l'Hébraïſme *Phraſeologium.*

D'ailleurs comme les Hébreux diviſent toutes les lettres de leur alphabet en cinq claſſes ſuivant les inſtrumens de la parole qui ſont les levres, la langue, les dents, le palais & le gozier, on confond ſouvent les lettres gutturales avec les lettres muettes; de plus un ſeul mot a une infinité de ſignifications différentes. Enfin ce qui eſt la ſource de bien des équivoques, les verbes à l'indicatif n'ont point de préſent, de prétérit-imparfait; à l'impératif & à l'infinitif, ils n'ont que le préſent, & n'ont aucun tems au ſubjonctif. Outre cela les anciens Hébreux n'avoient ni accent ni ponctuation pour marquer & diſtinguer le ſens des phraſes: la ponctuation Hébraïque n'a été inventée par les Maſoretes qu'environ 500. ans après J. Ch. On ſait ſeulement que l'Evangile ſelon St. Mathieu & l'Epitre aux Hébreux ont été écrits en Hébreu, mais on ne les a point dans cette langue. On ne ſait en quelle langue a été écrit le livre de Job.

Tous ces prétendus motifs de douter, ſoit de la vérité des ſacrés originaux, ſoit de la fidélité des interpretes, donnent lieu à mon incrédule de tirer ces belles conſéquences.

Puiſque la liberté de penſer même en matiere de Religion, eſt de droit naturel, & qu'il n'eſt pas concevable que qui que ce ſoit, puiſſe en aucune façon décheoir de ce droit, chaque homme a donc auſſi le droit de juger librement de la Religion, & conſéquemment de l'interpréter à ſa mode. Car pourquoi le droit d'interpréter les loix & de décider ſouverainement dans les affaires publiques, appartient-il aux Magiſtrats, ſi ce n'eſt parceque ces matieres ſont de droit public? De même chacun doit avoir la liberté d'expliquer la Religion à ſa guiſe & d'en porter tel jugement que bon lui ſemble, parceque la Religion eſt matiere de droit privé.

Je paſſe à la partie la plus importante du Traité Théologique & Politique.

Spinoſa pour ſapper peu-à-peu l'autorité de l'Ecriture & rendre ſuſpects les livres canoniques, contredit l'antiquité de ces livres & s'efforce de prouver qu'ils ne ſont point originaux:

il eſt aiſé de ſentir où cela doit le mener.

Si Moyſe, Joſué, Samuel ne ſont point les auteurs des livres qu'on leur attribue, ſi nous n'avons plus d'hiſtoriens contemporains & de témoins parlans de merveilles opérées en faveur du Peuple Juif; ſi en un mot les monumens hiſtoriques de ce Peuple ne ſont qu'une compilation faite par Eſdras plus de 300. ans après les événemens, il s'enſuit qu'on peut humainement révoquer en doute la plupart des faits contenus dans ces livres. Moyſe, le plus conſidérable de nos hiſtoriens ſacrés, avoit vécu avec les Patriarches; il avoit pu apprendre d'eux ce qu'ils tenoient eux-mêmes de leurs Peres, & ce que ceux-ci par une tradition ſucceſſive avoient appris des leurs. Cette filiation de témoins qui remonte juſqu'à la création, eſt du moins une preuve morale de la vérité des faits rapportés dans la Géneſe. Si l'on démontre qu'il n'eſt point non plus l'auteur de l'Exode, du Lévitique, des Nombres, du Deutéronome, il eſt ſûr qu'on doit moins de foi à des hiſtoriens dont on n'a point d'auteurs contemporains.

Voilà l'objet & l'idée de la critique de Spinoſa.

Les Phariſiens traitoient d'hérétiques ceux qui diſoient que le Pentateuque n'étoit pas de Moyſe; mais ſelon Spinoſa il y a de fortes préſomptions pour ſoutenir la même choſe.

1°. La Préface du Deutéronome ne peut être de Moyſe qui n'a point paſſé le Jourdain, dont néanmoins elle fait mention.

2°. L'auteur du Pentateuque parle toujours de Moyſe à la troiſieme perſonne, mais en parle encore avec éloge: *Moyſes omnium hominum humillimus*: où ſeroit l'humilité de Moyſe de ſe rendre à ſoi-même ce témoignage?

3°. La mort de Moyſe & le deuil des Iſraélites ſont rapportés dans un de ſes livres. En le comparant aux prophêtes qui ſont venus après lui, on le met bien au deſſus d'eux. Cette comparaiſon ne peut avoir été faite que par un homme né longtems après lui.

4°. L'hiſtorien parle de certains lieux ſous des noms qu'ils n'ont eus que longtems après Moyſe. *Abraham perſecutus eſt hoſtes uſque ad Dan.* Cette ville ne

fut ainſi nommée que longtems après la mort de Joſué.

5°. Il y a des hiſtoires pouſſées fort loin depuis la mort de Moyſe. Au chap. 16. de l'Exode v. 34. il eſt dit que les Iſraélites reçurent de la manne juſqu'à ce qu'ils fuſſent parvenus aux confins de la terre de Canaan, c'eſt-à-dire juſqu'au tems dont il eſt parlé au livre de Joſué v. 12.

Au livre de la Géneſe chap. 36. v. 34. il eſt écrit *hi ſunt reges qui regnaverunt in Edam, autequam regnavit Rex in filiis Iſraelis.* On voit par là que l'hiſtorien vivoit ſous les Rois d'Iſraël, & que ce n'eſt point Moyſe qui a écrit la Génèſe.

Il eſt néanmoins conſtant que Moyſe avoit écrit; mais ſes livres ſont perdus. Au 17e. chap. de l'Exode v. 14. il eſt fait mention du livre des guerres d'Iſraël contre les Amalécites, que Moyſe écrivit par l'ordre de Dieu. Au chap. 2. des nombres v. 12. il eſt encore parlé du livre des guerres du Seigneur où Moyſe avoit apparemment compris les guerres contre les Amacélites, & marqué les divers campemens que l'auteur du livre des Nombres chap. 23. v. 2. dit avoir

été décrits par Moyſe. Au 24e. chap. de l'Exode v. 4. & 7. il eſt parlé du livre du pacte *liber pacti*, que Moyſe lut aux Iſraëlites lorſqu'ils firent la premiere alliance avec Dieu. Il eſt encore dit au Deutéronome chap. 1. v. 5. que la 40e. année après la ſortie d'Egypte, Moyſe expliqua au Peuple toutes les loix qu'il avoit faites. Au 29e. chap. v. 4. on lit que Moyſe fit de nouveau jurer le Peuple, qu'il obſerveroit ſes loix; & enfin au 31e. chap. v. 9. qu'il écrivit un livre qui contenoit & l'explication de ces mêmes loix, & le nouveau pacte fait par le Peuple, & que ce livre s'appelloit le livre de la loi de Dieu, augmenté depuis par Joſué qui y ajouta le nouveau pacte qu'il fit faire aux Iſraélites pour la troiſieme fois.

Mais il faut remarquer que de tous les livres faits par Moyſe il n'a recommandé de garder que ſon fameux cantique & le livre du ſecond pacte, où il obligeoit non ſeulement comme dans le 1er. les Iſraélites qui étoient préſens, mais encore toute leur poſtérité.

Le livre de Joſué reçoit les mêmes difficultés que le Pentateuque; il eſt toujours parlé de Joſué à la troiſieme per-

ſonne ; on y rapporte des choſes arrivées depuis longtems après ſa mort, comme par exemple que les Iſraélites furent fideles à Dieu tant que les vieillards contemporains de Joſué vécurent. Enfin il eſt clair que ce livre a été écrit pluſieurs ſiecles après Joſué, par le 14e. v. du 10e. chap. où il eſt dit au ſujet du ſoleil arrêté par cet habile Capitaine : *Nullus alius, ſicuti ille Dies, fuit nec antea ; neque poſtea, quo Deus (ita) obediret cuiquam.* pag. 111.

Le livre des Juges n'eſt point l'ouvrage des Juges, il y auroit de l'abſurdité à le penſer. L'Epilogue au chap. II. fait voir qu'il eſt d'une ſeule main, & d'ailleurs l'hiſtorien y dit ſouvent dans ce tems-là il n'y avoit point de Roi en Iſraël, ce qui prouve qu'il a été écrit ſous les Rois d'Iſraël.

Le livre de Samuel embraſſe une infinité de choſes arrivées depuis la mort de ce prophête ; donc il n'eſt pas de lui. Le 6e. v. du 1. Chap. le prouve encore. L'hiſtorien dit par reflexion *Antiquitus in Iſrael ſic dicebat quiſque quando ibat ad conſulendum Deum* age eamus ad videntem ; *nam qui hodie propheta, antiquitus videns vocabatur.*

Les livres des Rois ont été tirés des livres de Salomon, des chroniques des Rois de Juda, & des faſtes des Rois d'Iſraël.

Enfin ſi l'on examine l'ordre de ces différens livres, leur liaiſon & leur ſtyle, on ne doutera plus qu'ils n'ayent été faits par un ſeul & même Ecrivain; & il y a bien de l'apparence que c'eſt Esdras, car l'hiſtorien pouſſe ſon hiſtoire juſqu'à la délivrance de Joachim, & ajoute qu'il mangea toute ſa vie à la table du Roi, ce qui ne peut convenir qu'à Eſdras, le ſeul Juif illuſtre dont l'hiſtoire rend ce témoignage qu'il s'attacha à rechercher la loi de Dieu, & qu'il fut prompt à copier la loi de Moyſe: *Scriptor promptus in lege Moſis* v. 6. Dans Néhémie ch. 8. v. 9. il eſt dit *legerunt librum legis Dei explicatum, & adhibuerunt intellectum, & intellexerunt ſcripturam.* Or non ſeulement le livre de la Loi fait par Moyſe, ou du moins la plus grande partie eſt contenue dans le Deutéronome, mais on y trouve pluſieurs autres choſes ajoutées pour l'intelligence de ce livre, d'où l'on peut conjecturer que le Deutéronome eſt l'ouvrage d'Eſdras. La preuve en réſulte

encore de la différence qu'il y a du Décalogue rapporté dans l'Exode avec celui du Deutéronome, ſur-tout dans le 4e. Commandement.

En confrontant les Paralipomenes avec le Pentateuque, on y trouve une infinité de variations.

L'hiſtoire de Joſeph & de Jacob ſon Pere dans la Genèſe eſt remplie d'anachroniſmes. L'hiſtorien commence ainſi celle de Juda & de Thamar : *contigit autem in illo tempore ut Judas à ſuis fratribus diſcederet.* Il faut néceſſairement rapporter ce tems à un autre dont il a parlé auparavant, non à celui dont il parle immédiatement ici; car depuis ce tems, c'eſt-à-dire, depuis que Joſeph fut conduit en Egypte, juſqu'au tems que Jacob y alla avec ſa famille, on ne peut compter plus de 22 ans: car Joſeph avoit 17 ans lorſqu'il fut vendu par ſes freres, & 30 ans lorſque Pharaon le fit ſortir des fers; ajoutez à cela 7 ans de fertilité & 2 ans de famine, cela fait 22 ans. Or il n'eſt pas poſſible que dans cet eſpace de 22 ans Juda ait eu 3 enfans ſucceſſivement d'une ſeule femme, qu'il épouſa alors; que l'aîné de ces enfans devenu en âge de ſe marier,

ait épouſé Thamar ; que le ſecond après la mort de cet aîné ait épouſé ſa veuve & ſoit mort auſſi ; & que longtems après ce même Juda ait eu affaire avec Thamar doublement ſa Bru, ſans la reconnoître ; qu'il en ait eu deux enfans d'une ſeule couche ; & qu'un d'eux ait eu lui-même auſſi des enfans.

On lit au 47e. chap. de la Génèſe que Jacob avoit 130. ans lorſqu'il fut préſenté la premiere fois par Joſeph ſon fils à Pharaon. Otez de ces 130 ans 22 ans qu'il paſſa dans le deuil & à pleurer la perte de Joſeph, 17 ans qui étoit l'âge de Joſeph lorſqu'il fut vendu par ſes freres, 7 ans que Jacob ſervit chez Laban ſon oncle pour l'amour de Rachel, vous trouverez qu'il avoit 84 ans lorſqu'il épouſa Lia, que parconſéquent Dina à peine en avoit 7 lorſqu'elle fut violée par Sichem, & qu'à peine Siméon & Lévi ſes freres en avoient 11 ou 12 lorſqu'ils firent le ſac de Salem.

Au 1er. Livre des Rois chap. 6. il eſt dit que Salomon bâtit le Temple 480 ans après la ſortie d'Egypte, & par le ſeul texte on trouve un bien plus grand nombre d'années.

Moyſe

Moyſe gouverna le Peuple dans le déſert pendant.	40 ans
Joſué qui vécut 110 ans gouverna ſelon Joſeph.	26
Kuſan tint le Peuple en ſervitude.	8
Oloniel, Juge, gouverna pendant qu'Eglon Roi des Moabites tint le peuple en ſervitude. .	18
Ehud & Sangar, Juges, gouvernerent l'eſpace de . . .	80
Le Roi de Canaan tint encore le Peuple en ſervitude . . .	20
Le Peuple fut tranquille pendant	40
Il fut ſoumis aux Madianites.	7
Il fut libre ſous Gédéon, pendant	40
Il fut ſous l'Empire d'Abimelech	3
Thola fut Juge pendant .	23
Le Peuple fut ſoumis aux Philiſtins & aux Ammonites . .	18
Jephté fut Juge	6
Abſam le Bethlémite le fut .	7
Elon le Sebulonite . . .	10
Habdam le Pirhatonite . .	8
	354 ans

De l'autre part . .	354 ans
Le Peuple fut une ſeconde fois ſoumis aux Philiſtins pendant .	40
Samſon gouverna	20
Héli gouverna	40
Le Peuple fut pour la troiſieme fois ſoumis aux Philiſtins, juſqu'à ce qu'il fut délivré par Samuel; & cette derniere ſervitude dura l'eſpace de . . .	20
David régna pendant . .	40
Salomon avant que de bâtir le Temple régna pendant . . .	4
Cela fait en tout	518 ans

A quoi il faut ajouter ſous le tems que fleurit la République des Hébreux depuis la mort de Joſué juſqu'à ce qu'elle fut ſoumiſe par Kuſan, & cet eſpace renferme bien des années, car l'Ecriture au Chap. II. des Juges v. 7. & 10. tranche ſur pluſieurs années de ce gouvernement dont elle abrege l'hiſtoire. Ajoûtons encore le tems qu'a duré la Judicature de Samuel qui n'eſt point marqué dans l'Ecriture, & le tems qu'a régné Saül, qu'on ne ſauroit conſtater par ſon hiſtoire; car quoiqu'au 13e. Chap.

du 1e. Livre des Rois, il ſoit dit qu'il régna 2 ans, on voit par cette hiſtoire même qu'il a régné bien plus longtems. En effet on lit au 27e. Chapitre que David ſe réfugia chez les Philiſtins pour éviter la colere de Saül, & qu'il y demeura un an & quatre mois. Or il eſt impoſſible que le texte des événemens de ce régne ſoit arrivé dans l'eſpace de 8 mois.

Joſeph au 6e. livre des Antiquités Judaïques corrige le texte ſacré, & dit que Saül régna dix-huit ans du vivant de Samuel & deux ans après ſa mort. On ne ſait pas combien de tems a duré l'Anarchie des Hébreux; il faudroit l'ajouter à ce calcul. Enfin l'on ne peut fixer le nombre des années où ſont arrivés tous les événemens marqués depuis le 17e. Chap. juſqu'à la fin du livre des Juges.

Voici maintenant les contradictions.

A la fin du 7e. Chap. du 1er. Liv. des Rois, il eſt dit que les Hébreux remporterent ſur les Philiſtins une victoire ſi complette & ſi ſanglante qu'ils n'oſerent plus du vivant de Samuel entrer ſur les terres d'Iſraël; & au 13e. Chap. on lit que les Hébreux du vivant de Samuel

furent ſurpris par les Philiſtins qui les déſarmerent & les réduiſirent à la derniere miſere.

Les Chroniques des Rois de Juda & celles des Rois d'Iſraël ne s'accorderent pas toujours, il eſt dit que Joram fils d'Achab commença à régner la 2e. année du régne de Joram fils de Joſaphat; & dans les Chroniques des Rois de Juda, que Joram fils de Joſaphat commença à régner la 5e. année du régne de Joram fils d'Achab.

Il paroît que les deux livres des Paralipomenes ont été écrits longtems après Eſdras, & peut-être après le rétabliſſement du Temple par Juda par Machabée: Car au Chap. 9e. du 1er. livre, l'hiſtorien dénombre les familles qui vinrent les premieres habiter à Jéruſalem du tems d'Eſdras; & au v. 17e. du même chap. il parle de certains portiers du Temple, dont deux ſont nommés dans Néhémie: ce qui prouve que ces livres ont été écrits longtems après le rétabliſſement de Jéruſalem. Les Pſeaumes furent recueillis & partagés en cinq livres du tems du ſecond Temple. Le Pſeaume 88e., ſelon Philon, fut compoſé pendant que le Roi Joachim étoit captif à

Babylone, & le 89e. lorſqu'il fut en liberté. C'étoit apparemment une tradition du tems de ce Juif, que rien n'empêcha de croire.

Les Proverbes de Salomon ont été recueillis vers le tems du Roi Joſias. On lit au dernier v. du 24. Chap. *hæc etiam ſunt Salamonis Proverbia quæ tranſtulerunt viri Hiſkiæ Regis Judæ.*

Nous n'avons que des fragmens des Prophêtes. Iſaïe commença à prophétiſer ſous le régne d'Oſias, ainſi qu'il paroît par le 1er. verſet; & non ſeulement il prophétiſa, mais il écrivit encore l'hiſtoire de ce Prince qui nous manque.

Toutes les hiſtoires rapportées dans Jérémie ſont tirées de diverſes Chroniques. Elles ſont entaſſées ſans ſuite & ſans ordre de tems; & la même hiſtoire eſt répétée de différentes façons. On voit au Chap. 21e. la cauſe de l'empriſonnement de Jérémie laquelle fut occaſionnée pour avoir prédit à Sédécias le ſac de Jéruſalem. Cette hiſtoire eſt interrompue parcequ'il rapporte dans le Chapitre ſuivant les prédictions qu'il fulmina contre Joachim le prédéceſſeur de Sédécias, & ce qu'il prédit à ce der-

nier ſur ſa captivité. Le 25e. Chapitre contient quantité de révélations faites au prophête avant celles-là, c'eſt-à-dire la 4e. année du régne de Joachim. Il rapporte enſuite ce qui lui fut révélé la 1ere. année du régne de ce même Roi. On voit auſſi quantité de prophéties rapportées ſans ordre, juſqu'au 38e. chapitre, ou enfin, comme ſi les 15 chap. précédens n'étoient mis que par parenthèſe, il reprend le récit qu'il a commencé dans le 21e. & décrit tout autrement la captivité de Sédécias. Le reſte des prophéties contenues dans les autres chapitres où Jérémie parle à la 1ere. perſonne, paroiſſent tirées du livre écrit par Baruch ſon Secrétaire ſous ſa dictée: car ce livre, à ce qu'il paroît par le Chap. 36. v. 2., contenoit ce que Dieu avoit révélé à Jérémie depuis le tems de Joſias juſqu'à la 4e. année du régne de Joachim.

Les premiers verſets d'Ezéchiel & toute la ſuite du diſcours prouvent que ſes prophéties ne ſont encore que des lambeaux. On voit par le commencement de ce livre que le Prophête continue une narration, ce que l'Ecrivain a marqué au 3e. verſet par cette eſpece de tranſition. *Fuerat ſæpe verbum Dei Ezechieli filio*

Buzi ſacerdoti in terra Chaldæorum. D'ailleurs Joſephe au 10e. Livre des Antiquités, Chap. 9. dit qu'Ezéchiel avoit prédit à Sédécias qu'il ne verroit point Babylone: ce que nous ne trouvons point dans ſon livre; puiſqu'au contraire dans le Chap. 17. il lui prédit qu'il ſera conduit captif à Babylone.

On ne ſauroit dire ſi Oſée a plus écrit de prophéties que nous n'en avons de lui; mais il y a lieu de s'étonner que ce prophête qui, au témoignage de l'hiſtoire, a prophétiſé pendant plus de 84 ans, n'ait pas laiſſé de prophéties.

Nous n'avons point les écrits de tous les prophêtes, & de ceux particuliérement qui prophétiſerent ſous le régne de Manaſſès, dont il eſt parlé en général au liv. des Paralipomenes Chap. 33. v. 10. 18. & 19.

Nous n'avons de Jonas que ſes prophéties aux Ninivites, quoiqu'il ait auſſi prophétiſé en Iſraël Reg. 3. Chap. 14. v. 25.

Le livre de Job eſt très-ſuſpect. Quelques-uns prétendent que Moyſe en eſt l'auteur, & que ce n'eſt qu'un pieux Roman, une parabole, c'eſt le ſentiment de pluſieurs Rabins dans le Talmud.

D'autres prétendent que Job étoit du tems de Jacob, & qu'il épouſa ſa fille Dina.

Aben-Eſra, célebre Rabbin, dit que ce livre a été traduit d'une langue étrangere en Hébreu. Spinoſa croit que Job étoit un Gentil & une eſpece de philoſophe qui éprouva ſucceſſivement tous les biens & tous les maux de ce monde. Ezéchiel Chap. 14. verſ. 12. en fait mention. Vide Spinoſ. Cap. 10. pag. 130.

Les avantures de Job, ajoute Spinoſa, pourroient avoir donné lieu à quelqu'un de compoſer cet eſſai ſur la Providence en forme de dialogue. Ce livre en un mot, par les choſes qu'ils contient & par la beauté du ſtyle, ne ſauroit être l'ouvrage d'un malade infortuné, plongé dans la plus affreuſe miſere, mais plutôt d'un philoſophe tranquille à l'ombre du cabinet. *Nam quæ in eo continentur, ut etiam ſtilus, non Viri inter Cineres miſere ægrotantis, ſed otioſe in Muſæo meditantis videntur.* Chap. 10. On retrouve dans Job bien du Poëtique des Payens. Le Pere des hommes y tient deux fois conſeil, & Satan qui cenſure avec beaucoup de liberté les diſcours de ſon Souverain, a un peu l'air du Momus des Grecs.

Le livre de Daniel depuis le 8e. chap. contient ſûrement les écrits de ce Prophête; mais on ne ſait d'où les 7. premiers chapitres ont été tirés: comme, à l'exception du 1er. ils ſont écrits en Chaldéen, on peut préſumer qu'ils ont été tirés des Chroniques des Chaldéens. Le 1er. livre d'Eſdras eſt tellement lié au livre de Daniel, qu'on voit aiſément que c'eſt le même Ecrivain qui continue l'hiſtoire des Juifs depuis leur premiere captivité. On peut encore y joindre le livre d'Esther, dont la liaiſon ne ſe peut rapporter ailleurs; mais il n'eſt pas probable que ce ſoit le même livre qu'avoit écrit Mardochée: car au Chap. 9. ℣. 20. 21. & 22. l'auteur parle de Mardochée à la troiſieme perſonne; & dans ſes Lettres, & au verſet 31. du même Chap. il eſt dit que la Reine Eſther fit régler par un Edit tout ce qui concernoit la fête des Sorts, & qu'il fut inſcrit dans le livre. Ce livre par excellence eſt ſans doute celui de Mardochée qui étoit aſſez connu ſans le nommer, & qui conſtamment eſt perdu.

Les livres de Daniel, d'Esdras, d'Esther & de Néhémie paroiſſent être d'un ſeul & même Ecrivain; mais on ignore

quel il eſt. On ne doit pas s'étonner, dit Spinoſa, d'où cet Ecrivain (quel qu'il ſoit) a pu tirer des mémoires pour écrire toutes ces différentes hiſtoires.

Les Princes des Juifs dans le ſecond Temple, comme les Rois dans le premier, avoient des Scribes & des Hiſtoriographes qui écrivoient ſucceſſivement leurs annales & leurs faſtes chronologiques. Et comme les annales & les chronologies des Rois ſont citées dans les livres des Rois, les faſtes ou chronologies des Princes & des Prêtres du ſecond Temple ſont cités dans le livre de Néhémie Chap. XII. ℣. 23. & au 1er. livre des Machabées 16. 24. & il y a de l'apparence que l'Edit d'Eſther & le livre de Mardochée qui ſont perdus, étoient inſérés dans ces faſtes. Vid. Spinos. Cap. X. pag. 131. 132.

La preuve que les livres de Daniel, d'Esdras, d'Eſther & de Néhémie ne ſont ni de Néhémie, ni d'Esdras, réſulte du 12e. Chap. de Néhémie vers. 9. & 10. où l'on trouve la ſuite des Princes des Prêtres depuis Jeſugh juſqu'à Jaddudh 6e. Pontife qui, ſelon Joſephe, Liv. II. Chap. VIII. alla au devant d'Alexandre, & ſelon Philon, (*in libro temporum*) fut

le dernier Pontife ſous la dominrtion des Perſes.

Or il n'eſt pas vraiſemblable qu'Esdras ou Néhémie aient vécu aſſez long-tems pour ſurvivre à 14. Rois de Perſe: on compte plus de 230. ans; ainſi il n'y a point de doute que ces livres n'aient été écrits long-tems après que Juda Machabée eut rétabli le culte du Temple; & cela parcequ'alors il paroiſſoit de faux livres de Daniel, d'Esdras, faits par des gens mal intentionnés de la ſecte des Saducéens.

L'Auteur du livre d'Esdras dans l'énumération des Juifs, Chap. II. ℣. 64. qui partirent pour Jéruſalem, fait monter leur nombre en total à 42360., & néanmoins le détail qu'il en fait dans le même chapitre ne monte qu'à 29818. Il y a erreur ou dans le détail ou dans le total. Spinos. C. X. p. 133.

La 22e. Prophétie de Jérémie touchant Jéchonias ne quadre aucunement avec ſon hiſtoire. Voyez la fin du 2e. livre des Rois & le 1er. livre des Paralipomenes Chap. III. ℣. 17. 18. & 19.

Mais comment a-t-il pu dire à Sédécias (Chap. XXIV. ℣. 5.) à qui l'on creva les yeux auſſitôt qu'il eut vu mourir ſes

enfans, *pacifice morieris*? Il eſt certain qu'avant le tems des Machabées il n'y a eu aucun recueil canonique des livres ſaints, mais que ceux qui nous reſtent ont été choiſis parmi pluſieurs autres par les Phariſiens du ſecond Temple, & reçus par leur autorité. La raiſon pour laquelle il eſt croiable que les ſeuls Phariſiens ont fait ce choix, eſt qu'au dernier Chapitre de Daniel ℣. 2. la réſurrection des morts niée par les Saducéens, eſt prédite expreſſément. Vid. Spinos. C. X. P. 136.

Quand il s'agit de défendre l'Ecriture-Sainte, on a bientôt fait avec Spinoſa. Il eſt vrai que l'on paye en probabilités & en conjectures; mais c'eſt encore trop pour un incrédule; & ſi jamais l'axiome d'Ariſtote *adverſus negantem principia non eſſe diſputandum* doit avoir lieu quelque part, c'eſt ſur-tout en matiere de Religion. On ſait bien, par exemple, que les livres de Moyſe & des autres en l'état que nous les avons, ne ſont point à la lettre & mot-à-mot tels qu'ils ſont ſortis de leurs mains, & par conſéquent les anachroniſmes & les dénominations anticipées qui ſe trouvent dans ces livres, à moins qu'on ne veuille les regarder com-

me des prophéties, ſont ſur le compte d'Esdras & des autres compilateurs. C'étoient de ſimples éclairciſſemens qu'ils avoient ajoutés au texte & qui inſenſiblement ont paſſé dans le texte par l'ignorance ou la ſuperſtition des copiſtes: mais le fond de l'hiſtoire eſt toujours de Moyſe & eſt toujours l'ouvrage du Saint Eſprit.

On peut fort bien parler de ſoi à la troiſieme perſonne, mille gens n'ont point écrit autrement leur hiſtoire. A l'égard des variations, des erreurs de datte & même de faits dont Spinoſa fait tant de bruit, nos ſavans interpretes trouvent le moyen de ſauver tout cela: voyez le P. Calmet, Simon, Dupin.

Laiſſons, conclud notre Critique, laiſſons les Maſſoretes adorer ſuperſtitieuſement la lettre. Que l'Ecriture, quant au dogme, ſoit une choſe ſacrée, inaltérable; mais quant à l'hiſtoire, ce ſont des hommes qui l'ont écrite; ils ont pu ſe tromper & ſe ſont trompés.

Il eſt étonnant, continue-t-il, qu'on veuille ſoumettre la raiſon, cette lumiere toute céleſte, qui eſt le plus beau préſent que Dieu ait fait aux hommes, à des lettres mortes, & que l'ignorance ou

la malice humaine ont pu altérer de mille façons ; qu'on ſe faſſe un principe de décrier cette raiſon qui eſt le vrai dépôt de la parole de Dieu ; & qu'on ſoutienne qu'elle eſt aveugle & corrompue, tandis qu'on nous fait un crime & un crime énorme de ſoupçonner la moindre altération dans la lettre d'une livre qui n'eſt que l'ombre de la parole de Dieu. *Maximum habeatur ſcelus, talia de littera & verbi Dei idolo cogitare.* On fait conſiſter la piété à étouffer la lumiere de la raiſon, & l'impiété à douter un inſtant de la fidélité de ceux qui nous ont transmis l'Ecriture.

Dieu autrefois voulant ſe ſoumettre les Iſraélites, ne ſe montroit à ce Peuple que pour l'éblouir & pour l'étonner. Il frappoit ſon imagination par le bruit du tonnerre, par les foudres & les éclairs. Ce langage convenoit alors à la Majeſté de Dieu ; mais Dieu ne ſe communique plus de cette maniere aux hommes ; & nous ne ſommes point ſi groſſiers que les Iſraëlites. En un mot il ne s'agit plus de ſurprendre l'imagination, il faut perſuader l'eſprit : donnez nous des raiſons.

Je paſſe au plan que Spinoſa fait de l'ancien Judaïſme ; & ce n'eſt pas

l'endroit le moins curieux de ſon livre.

Il remarque d'abord que le Peuple Juif n'étoit pas le ſeul choiſi de Dieu, ou du moins qu'il y eut dans tous les tems des Elus parmi les autres nations.

Nous voyons au 14e. Chapitre de la Génèſe Melchiſédech Roi de Salem & Pontifie du Très-Haut qui bénit Abraham le bien-aimé de Dieu. Voilà deux étrangers qui connoiſſoient Dieu, & qui ſavoient l'adorer avant qu'il ait preſcrit un culte à ſon Peuple. On ne voit pas qu'Abraham eût reçu aucune loi de Dieu; & néanmoins il eſt dit qu'il obſervoit la loi de Dieu.

Quelle loi? la même apparemment qu'obſervoit Melchiſédech. Gen. XXVI. ℣. 5.

Dieu dit dans Malachie, Chap. 1er. ℣. 10. & 11. *ab ortu ſolis uſque ad occaſum meum nomen magnum eſt inter gentes.* Vous ſavez que dans l'Ecriture le mot de *Gentes* par rapport aux Juifs, ſignifie toujours les Payens. Dieu avoit donc des adorateurs & des Saints chez plus d'un Peuple qui n'étoit pas ſon Peuple. *Inter gentes.* Tels étoient Job, dont on ignore le pays, & peut-être une infinité de bons Iſmaélites, qui, pour avoir été

déshérités d'Abraham n'en étoient pas moins honnêtes gens.

Spinoſa croit en conſéquence que le choix du Peuple Juif, pour qui Dieu ſembloit marquer tant de prédilection, ne regardoit que le bonheur temporel de ce Peuple; & l'opinion qu'ont encore les Juifs d'aujourd'hui, ſemble fortifier cette idée.

Ils prétendent que Dieu donna ſept préceptes à Noé, & que toutes les nations ne ſont tenues que de pratiquer ces préceptes; mais qu'il en a donné un plus grand nombre à la nation Juive, afin de la rendre plus heureuſe que les autres.

Les hommes, dit Spinoſa, pour s'aſſurer une vie tranquile & commode ont été obligés de conſpirer enſemble & de mettre en commun les droits naturels que chacun avoit en particulier, pour les exercer en commun & pour ne plus dépendre de la violence & du caprice de chacun, mais ſe régler par le bon plaiſir & l'autorité de tous. Cette néceſſité où les hommes ſe ſont trouvés de vivre enſemble a donné lieu à diverſes eſpeces de Gouvernemens, ſelon les divers génies des hommes; mais celui des Hébreux eſt le plus ſingulier de tous.

Il vient un homme qui ſe dit envoyé de Dieu pour ſouſtraire les Hébreux à la domination des Egyptiens, pour les affranchir du joug des hommes & les ſoumettre à Dieu ſeul. Cet homme ſans ambition ſe fait appeller modeſtement l'homme de Dieu, pour exercer en ſon nom la ſouveraineté; & d'abord il porte ſon Peuple à faire une alliance avec Dieu, une alliance purement paſſive & à lui jurer une obéiſſance aveugle. L'Empire des Hébreux au moyen de cette alliance (*ex vi pacti*) devient donc à juſte titre l'Empire de Dieu. Dieu ſera déſormais le Roi des Hébreux; leurs ennemis ſeront les ſiens; & les ambitieux qui voudront uſurper le ſceptre ſeront criminels de Lèze-Majeſté divine au premier chef: car Dieu eſt un Dieu jaloux: *vous n'aurez point d'autres Dieux devant moi* &c. Ainſi chez les Hébreux le droit civil & le droit divin ſe trouvoient confondus, ou n'étoient que la même choſe. Les dogmes de la Religion n'étoient plus de ſimples préceptes, mais des loix de la Monarchie. La piété proprement étoit une vertu civile, & l'impiété un crime d'Etat. Quiconque abjuroit la Religion perdoit la qualité de Citoyen, &

n'étoit plus regardé que comme un ennemi de la nation; quiconque au contraire mouroit pour ſa Religion étoit réputé mort pour ſa patrie. Voilà quelle étoit la Théocratie des Hébreux, gouvernement unique & l'ouvrage de Moyſe.

Rien de mieux ſuivi que ce plan. La milice des Hébreux n'étoit compoſée que de citoyens. *Qui in caſtris miles, in foro judex erat, & qui in caſtris dux, in curia judex.* On ne ſouhaitoit la guerre que pour avoir la paix & pour défendre ſa liberté contre des voiſins jaloux qui cherchoient à l'opprimer. Vid. Spinos. C. XVII. pag. 200.

L'amour que les Hébreux avoient pour leur patrie, n'étoit point, comme chez les Romains, une ſimple vertu civile, mais un devoir de piété, un principe de Religion qui ſe fortifioit tellement chez eux qu'il paſſoit bientôt en nature avec la haine qu'ils croyoient devoir à tout ce qui n'étoit point Juif: car depuis que les Juifs eurent tranſporté à Dieu tous leurs droits naturels; depuis qu'ils crurent que leur Empire étoit celui de Dieu même; qu'ils étoient ſeuls ſes enfans, & que toutes les autres nations étoient ſes ennemis déclarés, ils ne pouvoient manquer de

déteſter les nations & de regarder cette pieuſe haine comme un devoir de Religion. Ces diſpoſitions peu convenables néanmoins à l'eſprit de Dieu qui n'eſt que charité, tournoient au bien du gouvernement; ils en étoient plus unis entre eux & meilleurs. Auſſi dans tout le tems que dura la Théocratie, ou la République des Hébreux, il n'y eut qu'une guerre civile; & ſous les Rois d'Iſraël on ne voit que ſchiſmes & que diviſions. C'étoit encore par le même eſprit qu'on n'exiloit aucun citoyen parmi les Hébreux, & que chacun étoit propriétaire perpétuel de ſes biens: car quand quelqu'un avoit été obligé d'aliéner un fonds ou d'abandonner ſon champ, il rentroit, au Jubilé, de plein droit dans tous ſes biens.

Vous n'avez pas beſoin de mes réflexions pour ſentir où tend tout ce ſyſtême de Spinoſa. Jamais la politique humaine n'a rien imaginé de ſi merveilleux que cette Théocratie; mais voyez que d'eſprit ce méchant homme donne à Moyſe.

Car, dit-il ailleurs, toujours en parlant des Juifs, *Ratio bene vivendi, ſive vera vita deique cultus & amor, iis magis ſervitus, quam vera libertas, deique*

gratia & donum fuit. C'eſt un peu outrer St. Paul; mais auſſi ce Spinoſa gâte tout ce qu'il touche: je ne ſais même s'il n'eſt pas un peu Janſéniſte.

Spinoſa termine ſon traité par ces dangereuſes maximes qu'il ne ſe laſſe point de répéter. Il eſt, dit-il, dangereux de réputer droit divin des choſes de pure ſpéculation, & d'ériger en loix des opinions dont les hommes peuvent tous les jours diſputer entre eux. En un mot c'eſt une vraye tyrannie que de nous faire des crimes de nos opinions, & de vouloir nous ôter la liberté de penſer, qui eſt de droit naturel: droit reſpectable & dont perſonne ne peut décheoir.

BIBLIOTECA NAZIONALE FIRENZE

Il ajoute que la Religion n'a force de loi ou de droit, que lorſqu'elle eſt munie de l'autorité du Souverain; que Dieu n'exerce aucun empire ſur les hommes que par le miniſtere de ceux qui les gouvernent; qu'on doit toujours accommoder le culte de la Religion & les pratiques de piété au bien & à la paix de l'Etat; que par conſéquent c'eſt aux Puiſſances ſouveraines à preſcrire & à régler ce culte & ces pratiques dont ils ſont les ſeuls interpretes. Je parle, dit-il, du culte extérieur, & non des moyens

qui nous disposent intérieurement à adorer Dieu en esprit & en vérité, qui sont matiere de droit privé, dont par conséquent personne ne peut être l'arbitre au préjudice de notre liberté.

Schismata, continue-t-il, & c'est-là un beau mot, *non oriuntur ex magno veritatis studio* (fonte *scilicet comitatis & mansuetudinis*) *sed ex magna libidine regnandi.* Enfin, conclud Spinosa, rien ne seroit plus avantageux à un Etat que de faire consister la piété & la Religion dans la pratique seule de la charité & de la justice, de renfermer les droits des Puissances souveraines, tant pour le sacré que pour le profane, dans les actions; & du reste de permettre à chacun de penser tout ce qu'il veut & de dire tout ce qu'il pense.

Nihil reipublicæ tutius, quam ut pietas & Religio in solo charitatis & æquitatis exercitio comprehendatur, & jus summarum potestatum tam circa sacra, quam profana, ad actiones tantum referatur: cæterum unicuique & sentire quæ velit & quæ sentiat dicere concedatur. Belle conclusion & digne de l'Exorde. Vous avez dû deviner dès le commencement de cet extrait quelle étoit la Religion de

Spinoſa ; mais la voici bien expliquée dans une de ſes penſées Théologiques.

Quand, dit-il, nous liſons que Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de la connoiſſance du bien & du mal ; cela ſignifie que Dieu ordonna à Adam de faire le bien, purement parcequ'il eſt bien, non entant qu'il eſt contraire au mal, c'eſt-à-dire de chercher le bien pour l'amour du bien, non par la crainte du mal ; car lorſqu'on fait le bien par connoiſſance & par amour, on agit toujours librement & avec égalité d'eſprit ; mais quand on fait le bien par la crainte du mal, on agit ſervilement & par contrainte : dès là, parconſéquent, on vit dans la dépendance & dans l'eſclavage. Cet unique précepte que Dieu donna au premier homme, renferme toute la loi divine qui eſt celle de la nature : *totam legem divinam naturalem comprehendit*, & quadre parfaitement à ce que nous dicte la lumiere naturelle. Voilà encore St. Paul : *ſi non eſſet lex, non eſſet peccatum.* On n'a connu le péché que par la loi. Voyez comme Spinoſa abuſe de toutes ces expreſſions.

Il eſt inutile de vous mettre ſon ar-

gument en forme. C'eſt comme s'il diſoit: „ je ſuis né libre; & je veux en „ faiſant le bien, ſuivre la pente natu- „ relle que j'ai au bien; point de Reli- „ gion & je n'en ſerai que plus honnête „ homme ". La loi ne fait que des eſclaves: elle ne juſtifie point le cœur, elle n'arrête que la main.

F I N.

2759835 Rés.

B.20.2.610
C F 2 7 5 8 8 3 5
B.N.C.F.